

II

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1912 s'élève à fr. 198,461,930 72

Les crédits votés pour 1911, y compris deux crédits, l'un de 3,000 francs et l'autre de 2,000 francs, alloués par les lois du 7 août 1911 (*Moniteur*, n° 222), montent à 193,256,045 88

Soit, pour 1912, une augmentation de fr. 5,205,884 84

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % (1^{re} série).

Crédit demandé pour 1912 fr. 17,798,912 16
— alloué pour 1911 17,000,001 96

AUGMENTATION. fr. 798,910 20

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 24,209,400 francs émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1910, soit $\frac{24,209,400 \times 3.30}{100} =$ fr. 798,910 20.

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1912 fr. 92,566,339 20
— alloué pour 1911 88,855,951 20

AUGMENTATION. fr. 3,710,388 »

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 112,436,000 francs émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1910, soit $\frac{112,436,000 \times 3.30}{100} =$ 3,710,388 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Dette à 3 % (3^e série).*

Crédit demandé pour 1912	fr.	8,467,892 40
— alloué pour 1911		8,466,159 90
AUGMENTATION.		fr. 1,732 50

Cette somme représente les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 52,500 francs émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1910, soit $\frac{52,500 \times 3.30}{100} =$ fr. 1,732 50.

ART. 8. — *Intérêts à 3 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	7,500 »
— alloué pour 1911.		8,225 89
DIMINUTION.		fr. 725 89

Cette somme représente les intérêts à 3 % l'an de celle de fr. 24,196.30 qui avait été retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas, et qui a été payée en 1911 à la Société intéressée.

ART. 16 A 27. — *Annuités à payer pour le service d'actions et d'obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités portées aux articles 16 à 27 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1911, des augmentations et des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 673 50.

ART. 28. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	3,950,000 »
— alloué pour 1911		3,720,000 »
AUGMENTATION.		fr. 230,000 »

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'État pour l'établissement ou l'extension de diverses lignes vicinales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30 (ancien). — *Fraction d'annuité à payer en 1911 du chef de la reprise du réseau téléphonique de Malines.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	»
— alloué pour 1911		408 82
DIMINUTION.	fr.	408 82

La dernière fraction d'annuité due du chef du rachat des réseaux téléphoniques a été payée en 1911 ; l'article ci-dessus disparaît donc du projet de Budget de 1912.

ART. 30 (31 ancien). — *Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)*

Crédit demandé pour 1912	fr.	9,685 49
— alloué pour 1911		10,323 14
DIMINUTION.	fr.	637 65

En vertu d'un arrêté royal du 5 février 1909, pris en exécution de l'article 40 de la loi du 18 août 1907, diverses rentes allouées du chef de servitudes militaires devaient être annulées ou réduites à compter du 13 avril 1909. Pour certaines d'entre elles, dont le paiement avait été provisoirement suspendu, une décision n'a pu intervenir qu'en 1911 ; la réduction opérée de ce chef s'élève à fr. 637 65. Il en résulte que le montant des rentes à servir actuellement est ramené à fr. 9,685 49.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 34 (35 ancien). — *Rémunération en matière de milice. (Loi du 24 mars 1902). Exercice 1912 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1912	fr.	13,656,000 »
— alloué pour 1911		14,031,000 »
DIMINUTION	fr.	375,000 »

Le crédit de l'article 34 de l'exercice 1911 comprenait une somme de 375,000 francs pour l'indemnité à payer éventuellement aux volontaires de réserve (art. 100 litt. j des lois coordonnées sur la milice).

Les circonstances ayant permis de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à l'enrôlement de volontaires de cette catégorie, il n'y a pas lieu de maintenir au Budget la somme destinée au paiement des indemnités qui peuvent leur être accordées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 (36 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 17,787,474 »
— alloué pour 1911	17,449,474 »
AUGMENTATION.	fr. 338,000 »

Le tableau formant l'annexe n° 2 indique les sommes nécessaires en 1912 pour le service des diverses catégories de pensions à charge de l'État. Il fait en outre ressortir la décomposition, par nature de pensions, de l'augmentation proposée.

ART. 37 (38 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 6,049,000 »
— alloué pour 1911	5,575,000 »
AUGMENTATION.	fr. 474,000 »

L'extension du corps enseignant des établissements communaux amène l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs admis annuellement à la retraite.

On sait que l'État assume le service des pensions de ces fonctionnaires et en supporte les deux cinquièmes; le surplus est recouvrable au profit du Trésor à charge des provinces pour un cinquième et à charge des communes pour deux cinquièmes; ce recouvrement figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 39 (40 ancien). — a) *Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor; b) intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 1,610,000 »
— alloué pour 1911	1,580,000 »
AUGMENTATION.	fr. 30,000 »

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre et de l'importance des cautionnements fournis par les particuliers.

(6)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre
des Finances et de l'avis de Notre Con-
seil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique
pour l'exercice 1912 est fixé à la
somme de cent nonante-huit millions
quatre cent soixante-un mille neuf cent
trente francs septante-deux centimes
(fr. 198,461,930 72), conformément
au tableau ci-annexé.

Donné à Lacken, le 14 octobre
1911.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voordracht van Onzen Minister
van Financiën en volgens advies van
Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Minister van
Financiën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld
voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld
op de som van honderd acht en
negentig millioen vier honderd een
en zestig duizend negen honderd
dertig frank twee en zeventig centie-
men (fr. 198,461,930 72), overeen-
komstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laken, den 14ⁿ October
1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1912.

Articles	DÉSIGNATION				MONTANT	TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				DES CRÉDITS par article.	par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1910.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.	
			Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement.		
CHAPITRE I ^{er} .						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 ^{re} SECTION.						
<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>						
1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
2 ^{me} SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 14 septem- bre 1895 et du 24 mai 1902.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	»	»	»	»	198,450 »
4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	»	21,000 »
3 ^{me} SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	15,064,727 24	516,102 »	1,618,082 92	17,798,912 16	17,798,912 16
6	— (2 ^e série).	81,337,585 46	2,813,634 »	8,415,121 74	92,566,339 20	92,566,339 20
7	— (3 ^e série).	7,431,352 »	266,532 »	769,808 40	8,467,692 40	8,467,692 40
TOTAUX. fr.		100,932,853 48	5,596,268 »	10,803,013 06	124,332,134 54	
		14,509,281 06				

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET DIENSTJAAR 1912.

Arti- kelen.	AANWIJZING					BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.							
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		KROOZEN van het op 31 Dec. 1910 in omloop zijnde kapitaal.	GELDEN VOOR AFLOSSING		Totaal per schuld.		
			Kroozen van het afgelost kapitaal.	Dotatie der aflossing.			
EERSTE HOOFDSTUK.							
DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.							
1 ^e SECTIE.							
Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.							
1	Schuld aan 2 1/2 t. h.	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	"	"	"	"	80,657 50	
2 ^e SECTIE.							
Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomsten van 31 October 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respec- tiefelijk goedgekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 Sep- tember 1895 en van 24 Mei 1902.							
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	"	"	"	"	198,450	"
4	Afkoop der vuurbaakgelden	"	"	"	"	21,000	"
3 ^e SECTIE.							
Schuld aangegaan sedert 1830.							
§ 1. Kroozen en aflossing.							
5	Schuld aan 3 t. h. (1 ^e reeks) . . .	15,664,727 24	516,102 *	1,618,082 92	17,798,912 16	17,798,912 16	
6	— (2 ^e reeks)	81,337,583 46	2,813,634 *	8,415,121 74	92,566,339 20	92,566,339 20	
7	— (3 ^e reeks)	7,431,552 *	266,532 *	769,808 40	8,467,892 40	8,467,892 40	
TOTALEN . . fr.		109,032,853 48	3,596,268 *	10,803,013 06	124,332,134 54		
			14,399,281 06				

3

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	7,500 »	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1911 et 1912 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	12,000,000 »	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
12	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 »	
13	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,330 »	
14	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	157,935,889 12
15	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,900 »	
16	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,575 »	
17	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	160,645 »	
18	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,725 »	
19	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	34,505 »	
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,295 »	
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,927 50	
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,060 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interesten aan 5 t. h. op de som van 250,000 frank voorloopig ingehouden op den inkoop prijs der lijn van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	7,500 "	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1911 en 1912 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interessen en kosten der in omloop Schatkisibons (Onbepaald krediet)	12,000,000 "	
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel.	300,000 "	
11	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende	612,000 "	
12	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 "	
13	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,350 "	
14	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condruz » (lijn van Landen tot Ciney)	858,287 69	157,935,889 12
15	Jaarsom tot en met 1957 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	190,900 "	
16	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,575 "	
17	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	160,645 "	
18	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	64,725 "	
19	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,505 "	
20	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,205 "	
21	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	959,927 50	
22	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	10,060 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,735 »	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,870 »	
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,085 »	
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	796,350 »	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,710 »	
28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,950,000 »	
29	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	550,000 »	
§ 3. Autres charges.			
50	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	9,685 49	
51	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	44,153 40	
52	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif)	150,000 »	
35	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.). fr. 300,000	307,500 »	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500		
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
34	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902). Exercice 1912 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)	13,656,000 »	
35	Pensions diverses	17,787,474 »	
36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	6,517 60	38,062,991 60
37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	6,049,000 »	
38	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
23	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,755 »	
24	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	157,870 »	
25	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse »	152,085 »	
26	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	796,350 »	
27	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen	1,328,719 »	
28	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen	3,950,000 »	
29	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinstantellingen van Brussel	350,000 »	
	§ 3. Andere lasten.		
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	0,685 49	
31	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893)	44,135 40	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuipoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	150,000 »	
33	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 300,000 »		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 »	307,500 »	
	HOOFDSTUK II.		
	VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.		
34	Vergelding in zake van militie (wet van 21 Maart 1902). Dienstjaar 1912 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren. (Onbepaald krediet.)	13,656,000 »	
35	Verschillende pensioenen	17,787,474 »	
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	6,517 60	38,062,991 60
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	6,049,000 »	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en wezen van het Departement van Financiën . .	564,000 »	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
59	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,607,000 »	1,610,000 »	2,463,050 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 »		
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.			198,461,930 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 octobre 1914.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
59	a. Kroozen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,607,000 »	1,610,000 »	
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 .		
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 .	2,465,050 .
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie . . .	850,000 .	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . fr.		198,461,950 72	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 14^{de} October 1911.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

(96)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1912

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1910.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
			Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1910.	Dotation de l'amortissement	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. — CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1^{re} SECTION. <i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1912 et au 1 ^{er} janvier 1913)	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1912)	"	"	"
2^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de la convention du 31 octobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1 ^{er} de celle du 8 mars 1902)	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
A REPORTERfr.			5,498,990 78	"	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	•	•	80,637 50	80,637 50	
198,450 »	198,450 •	•	•	187,118 08	122,065 62	
21,000 »	21,000 •	•	•	21,164 02	20,937 50	
5,799,078 28	5,799,078 28	•	•	5,787,910 38	5,722,631 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.			
			INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1910.	FONDS D'AMORTISSEMENT. Intérêts Dotation du de capital amorti l'amortissement au 31 déc. 1910.	Total	
		REPORT.	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
		3 ^{me} SECTION.				
		Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
		Dettes à 3 %, 1 ^{re} série :				
5	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 522,157,575 francs en circu- lation au 31 décembre 1910 (semestres au 1 ^{er} juillet 1912 et au 1 ^{er} janvier 1913)	15,664,727 24	"	"	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de 539,360,975 francs, émis primitivement au 31 décembre 1910, déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	"	"	1,618,082 92	17,798,912 16
		2 ^o Intérêts à 3 %, sur le capital de 17,203,400 francs amorti au 31 décembre 1910, déduction faite du capital de 3,644,600 francs mentionné ci-dessus	"	516,102 "	"	
6	a.	Dettes à 3 %, 2 ^e série :				
		Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,711,252,782 22 en circulation au 31 décembre 1910 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1912).	81,337,583 46	"	"	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de fr. 2,805,040,582 22 émis primitivement au 31 décembre 1910, déduc- tion faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	"	"	8,415,121 74	92,566,539 21
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 93,787,800 francs, amorti au 31 décembre 1910, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus	"	2,813,634 "	"	
7	a.	Dettes à 3 %, 3 ^e série :				
		Intérêts à 3 % sur le capital de 247,718,400 francs en circulation au 31 décembre 1910 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1912).	7,431,552 "	"	"	
	b.	Amortissement (mêmes semestres) :				
		1 ^o Dotation de 30 c % sur le capital de 256,602,800 francs, émis primitivement au 31 décembre 1910, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	"	"	769,808 40	8,407,892 40
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital de 8,884,400 francs, amorti au 31 décembre 1910, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus	"	266,532 "	"	
		TOTAUX.	109,932,853 48	3,596,268 "	10,803,013 06	124,332,134 54
					14,599,281 06	
					A REPORTER.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,799,078 28	5,799,078 28	»	»	5,787,910 38	5,722,631 40	
17,798,912 16	17,000,001 06	798,910 20	»	16,393,580 70	16,219,301 16	
92,566,359 20	88,855,951 20	3,710,388 »	»	84,262,202 70	81,694,459 56	
8,467,892 40	8,466,159 90	1,732 50	»	8,436,067 20	8,342,881 80	
124,632,222 04	120,121,191 34	4,511,030 70	»	114,879,761 04	111,979,273 86	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	°	Intérêts à 5 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
9	°	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1911 et 1912 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)
°	°	Intérêts moratoires dus à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas (pour mémoire) . .
§ 2. Annuités diverses.		
10	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1912 et au 1 ^{er} janvier 1913.) . . .
11	°	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1906 :
12	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . 5,301,160 °
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) 3,080,668 °
13	°	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
14	°	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
15	°	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . .
°	°	Annuité à payer jusqu'en 1965 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas (pour mémoire)
16	°	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
17	°	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
18	°	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
19	°	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
20	°	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	°	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
22	°	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
124,632,222 04	120,121,191 34	4,511,030 70	»	114,879,761 04	111,979,273 86	
7,500 »	(1) 8,225 89	»	725 89	(1) 8,225 89	(1) 8,225 89	(1) Y compris une somme de fr. 725 89, représentant les intérêts de la somme retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.
12,000,000 »	12,000,000 »	»	»	11,000,000 »	12,512,546 06	
»	»	»	»	»	1,538 94	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
672,530 »	672,530 »	»	»	672,530 »	672,530 »	
858,287 69	858,287 69	»	»	858,287 69	858,287 69	
190,900 »	190,900 »	»	»	190,900 »	190,900 »	
»	»	»	»	»	128,000 »	
8,575 »	8,650 »	»	75 »	8,725 »	8,175 »	
160,645 »	160,440 »	205 »	»	160,675 »	160,850 »	
64,725 »	64,840 »	»	115 »	64,940 »	64,510 »	
34,505 »	33,965 »	540 »	»	34,410 »	33,560 »	
761,295 »	762,150 »	»	855 »	762,355 »	759,375 »	
959,927 50	959,040 »	887 50	»	959,337 50	958,835 »	
16,060 »	16,645 »	»	585 »	16,185 »	15,680 »	
149,750,800 23	145,240,501 92	4,512,063 20	2,355 89	138,000,969 12	137,535,724 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . fr.
23	•	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.	
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	
28	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
29	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	
•	•	Fraction d'annuité à payer en 1911 du chef de la reprise du réseau téléphonique concédé de Malines. (<i>Pour mémoire.</i>)	
§ 3. Autres charges.			
30	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 322,869 13 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1911 au 12 avril 1912.)	
31	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de 1,471,180 francs à répartir en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1893, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1911 au 31 août 1912.)	
32	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895	
33	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.)	300,000 •
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 •
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
149,750,809 23	145,240,501 92	4,512,063 20	2,355 80	138,000,069 12	137,535,724 44	
978,735 »	978,395 »	340 »	»	979,345 »	978,540 »	
137,870 »	137,085 »	785 »	»	137,785 »	137,440 »	
132,085 »	133,587 50	»	1,502 50	132,475 »	133,240 »	
796,350 »	796,097 50	»	347 50	796,760 »	797,045 »	
1,328,719 »	1,328,670 »	49 »	»	1,328,285 »	1,328,285 »	
3,950,000 »	3,720,000 »	230,000 »	»	3,479,810 50 ⁽¹⁾	3,219,225 50	(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 9,810 50, alloué par la loi du 7 août 1911 (Moniteur n° 222).
350,000 »	350,000 »	»	»	350,000 »	350,000 »	
»	108 82	»	108 82	5,447 62	11,164 58	
9,685 49	10,325 14	»	637 65	59,142 29	59,142 29	
44,135 40	44,135 40	»	»	44,135 40	44,135 40	
150,000 »	150,000 »	»	»	150,000 »	91,969 17	
507,500 »	507,500 »	»	»	507,500 »	296,072 61	
157,935,889 12	153,197,004 28	4,743,857 20	4,952 36	146,750,054 93	144,061,983 09	
AUGMENTATION. . . fr.		4,758,884 84				

7

(1) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 9,810 50, alloué par la loi du 7 août 1911, *Moniteur* n° 222.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.		
34	»	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902). Exercice 1912 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)
Pensions diverses :		
a.		Ordre de Léopold 9,000 »
b.		Marine (Militaires de la) 474 »
Pensions ecclésiastiques :		
c.		Département de la Justice 765,000 »
d.		— de la Guerre 14,000 »
e.		Pensions militaires 5,700,000 »
Pensions civiles :		
35	f.	Département des Finances 2,700,000 »
	g.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 4,369,000 »
	h.	— des Sciences et des Arts 1,847,000 »
	i.	— de l'Intérieur 250,000 »
	j.	— de l'Agriculture et des Travaux publics 500,000 »
	k.	— de la Justice 1,120,000 »
	l.	— des Colonies 12,000 »
	m.	— des Affaires Étrangères 128,000 »
	n.	— de la Guerre 141,000 »
	o.	— de l'Industrie et du Travail 100,000 »
	p.	Cour des Comptes 52,000 »
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 100,000 »
36	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
37	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions (2)
38	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,656,000	14,031,000	•	375,000	14,031,000	11,984,046 90	
17,787,474	⁽¹⁾ 17,449,474	338,000	•	16,641,474	⁽²⁾ 15,841,047 72	⁽¹⁾ Y compris deux crédits, l'un de 3,000 francs et l'autre de 2,000 francs, alloués par les lois du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> , n° 222.
						⁽²⁾ Y compris deux crédits de 2,000 francs chacun alloués par les lois du 30 avril 1910, <i>Moniteur</i> n° 124, et un crédit supplémentaire de 120,000 francs alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> n° 222.
6,517 60	6,517 60	•	•	7,357 60	7,082 89	
0,049,000	5,575,000	474,000	•	5,352,000 ⁽³⁾	4,022,982 62	⁽³⁾ Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000	564,000	•	•	564,000	564,000	
38,062,991 60	37,625,991 60	812,000	375,000	56,575,831 60	55,519,160 15	⁽⁴⁾ Y compris un crédit supplémentaire de 60,000 francs, alloué par la loi du 7 août 1911, <i>Moniteur</i> n° 222.
AUGMENTATION. . fr.		437,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
39	a	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,607,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
40	»	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
41	»	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations ; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,610,000 »	1,580,000 »	30,000 »	»	1,540,000 »	1,581,063 64	
3,050 »	3,050 »	»	»	3,050 »	2,963 13	
850,000 »	850,000 »	»	»	850,000 »	885,954 34	
2,463,050 »	2,433,050 »	30,000 »	»	2,393,050 »	2,469,981 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
	TOTAUX fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
157,035,889 12	153,197,004 28	4,738,884 84	»	146,750,654 93	144,961,083 99	
38,062,991 60	37,625,991 60	437,000 »	»	36,575,831 60	35,319,160 13	
2,463,050 »	2,433,050 »	30,000 »	»	2,393,050 »	2,469,981 11	
198,461,930 72	193,256,045 88	5,205,884 84	»	185,719,530 53	180,751,125 25	
AUGMENTATION. . . fr		5,205,884 84				

(39)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1912.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1904 à 1909.

L'annexe n° 2 fait ressortir, pour chaque catégorie de pensions figurant au Budget sous la rubrique : « Pensions diverses », la différence en plus ou en moins entre le crédit alloué pour l'année 1911 et celui qui est demandé pour l'exercice 1912.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1910 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1911.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1910.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1851, du 1^{er} décembre 1866 et du 14 septembre 1895, pendant les années 1904 à 1909.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1904.	1905.	1906.	1907.	1908.	1909.
CHEMIN DE FER DE la Flandre occidentale (<i>Pour mémoire.</i>) Maeseyck	(¹)	(¹)	.	.	.	.
	149,508 65	140,769 26	146,765 75	127,195 06	140,725 45	89,519 40
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	8,800 67	»	»	»	»	2,649 77
TOTAUX . . . fr.	158,118 52	140,769 26	146,765 75	127,195 06	140,725 45	91,969 17

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

PENSIONS DIVERSES (Art. 35 du Budget).

ANNEXE N° 2.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1911.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1912.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Ordre de Léopold	9,000	" 474	9,000	"	"	"
Marine (militaires de la).	"	"	"	"	"	"
Département de la Justice	715,000	"	705,000	474	50,000	"
— de la Guerre	14,000	"	14,000	"	"	"
Eclésiastiques	5,650,000	"	5,700,000	"	50,000	"
Militaires.	2,705,000 (1)	"	2,700,000	"	"	5,000
Département des Finances	4,229,000	"	4,569,000	"	140,000	"
des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,708,000	"	1,847,000	"	51,000	"
des Sciences et des Arts	250,000	"	250,000	"	"	"
de l'Intérieur	470,000	"	500,000	"	30,000	"
de l'Agriculture et des Travaux publics	1,420,000	"	1,420,000	"	"	"
de la Justice	5,000	"	12,000	"	9,000	"
des Colonies	128,000	"	128,000	"	"	"
des Affaires Étrangères	128,000	"	141,000	"	13,000	"
de la Guerre	100,000	"	100,000	"	"	"
de l'Industrie et du Travail	52,000	"	52,000	"	"	"
Cour des Comptes	100,000	"	100,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature.	17,449,000	474	17,787,000	474	545,000	5,000
TOTAUX. fr.	fr. 17,449,474	474	fr. 17,787,474	474	EN PLUS : fr. 558,000	

(1) Y compris deux crédits, l'un de 5,000 francs et l'autre de 2,000 francs, alloués par les lois du 7 août 1911 (*Moniteur*, n° 222).

ANNEXE N° 3.

EXERCICE 1910. — DETTE PUBLIQUE —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	MOUVEMENT pendant l'année 1910.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910	MOUVEMENT pendant l'année 1910.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Ordre de Léopold	72	7	8	71	7,200 »	700	800 »	
Marine (militaires de la)	2	•	•	2	474 »	•	•	
Ecclesiastiques :								
Département de la Justice.	544	86	57	573	658,081 »	108,048	74,955 »	
— de la Guerre.	5	•	2	3	9,595 »	•	4,050 »	
Militaires	3,362	259	179	3,442	5,558,608 »	399,544	348,276 »	
Civiles :								
Département des Finances.	1,710	189	115	1,784	2,537,968 »	287,781	199,289 »	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,444	201	131	2,604	5,635,068 »	568,275	222,498 »	
— des Sciences et des Arts	847	86	57	876	1,565,219 »	175,538	112,070 »	
— de l'Intérieur	255	28	180	103	592,462 »	45,900	215,362 »	
— de l'Agriculture et des Travaux publics	202	184	19	367	285,762 »	218,359	56,583 »	
— de la Justice.	550	52	33	549	1,087,667 »	118,461	142,254 »	
— des Affaires Étrangères	22	3	3	22	94,636 »	14,679	16,579 »	
— de la Guerre	55	15	7	63	107,004 »	28,061	9,720 »	
— de l'Industrie et du Travail.	19	2	1	20	62,812 »	1,522	471 »	
Cour des Comptes	6	•	1	5	21,585 »	•	1,422 »	
Pensions civiles reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	21	•	1	20	6,727 60	•	210 »	
Professeurs et instituteurs commu- naux (2)	4,690	426	192	4,924	4,977,928 »	566,657	215,514 »	
TOTAUX.	14,606	1,608	986	15,228	21,006,686 60	2,534,205	1,598,755 »	
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :				
622 pensions.				fr. 935,452 »				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1911.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
7,100	°	7	»	»	5	»	3	(1) Comme conséquence de l'arrêté royal du 15 août 1910, 153 pensions (agriculture, office rural, eaux et forêts, voirie communale) s'élevant à 163,352 francs, ont été transférées du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture au Département des Travaux publics.
474	°	»	»	»	»	»	»	
691,174	°	85	1	»	56	1	»	
4,645	°	»	»	»	2	»	»	
5,609,966	°	258	1	»	176	1	2	
2,626,460	°	174	15	»	101	14	»	
3,978,845	°	290	1	»	130	1	»	
1,628,487	°	84	2	»	55	2	»	
223,000	°	27	1	»	24	1	155 (1)	
467,718	°	29	»	155 (1)	10	»	»	
1,063,874	°	32	»	»	33	»	»	
92,736	°	3	»	»	3	»	»	
126,245	°	14	1	»	6	1	»	
65,863	°	2	»	»	1	»	»	
19,963	°	»	»	»	1	»	»	
6,517 60		»	»	»	1	»	»	
5,331,071	°	420	6	»	186	6	»	
21,942,138 60		1,425	28	155	799	27	160	
		1,608			986			

ANNEXE N° 4

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1910. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
Ministère de la Guerre.					11	Debrabander, E, desservant à Adinkerke (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,390	347- 348
Ordre de Léopold.									
1	Aurousseau, J.	58	100	»	12	De Moijer, A-J, desservant à Nederhasselt (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,390	Id.
2	Vauden Berghe, A-J-N. . . .	54	100	»					
3	Reynaerts, V-G-F.	59	100	»	13	Laruelle, A-V-J., desservant à Thys (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	47	843	17-18
4	Gellens, H-J.	57	100	»					
5	Beldé, P.-J.	58	100	»	14	Denis, L-J, desservant à Sovet, (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900)	48	945	Id.
6	Vanoppens, J.-B.	61	100	»					
7	Marichal, A.-J.-J.	61	100	»	15	Woos, A-G-J, desservant à Xho- ris (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	74	1,400	Id.
TOTAL. . . .			700		16	Lefèvre, A.-L.-J, desservant à Weillen (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	58	1,276	Id.
Ministère de la Justice.					17	Bondeweel, F.-J.-C., curé de 2 ^e classe à Belleghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	71	1,800	Id.
Pensions ecclésiastiques.					18	Degrez, H-J, desservant à Vaux- lez-Rosières (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	56	973	49
1	Delsauvenier, G-F-G, desservant à Pessoux (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900) Pension révisée Remplace la pension inscrite en 1904.	50	735	325	19	Istasse, A.-J-J, desservant à Co- rennes (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	64	1,400	40
2	Duhot, G-A, vicaire et desservant à Keyem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	72	1,400	Id.	20	Lebrun, J.-E.-O., desservant à Fontenelle (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	38	625	Id.
3	Houben, J-P, desservant à Caulille (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	59	1,306	Id.	21	Machtelinckx, D., vicaire à Mal- degem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	48	645	Id.
4	Jouret, T, desservant à Evregnies. (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	Id.	22	Desnick, M.-H-E, desservant à Saint-Pierre-Cappelle (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.
5	Leroy, H, desservant à Termes, (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	Id.	23	Englebert, M-J, desservant à Jehonville (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	51	1,050	Id.
6	Remy, J-D, desservant à Achène, (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	75	1,400	Id.	24	Guissard, H. J., desservant à Eprave (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	Id.
7	Stappers, A.-J-A, desservant à Villers-le-Peuplier (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	66	1,400	Id.	25	De Marneffe, J-F-D-S, desservant à Roclenge-sur-Geer (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	84	1,400	Id.
8	De Latte, E-S-H, vicaire à Bouchaute (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	45	598	Id.	26	Petit, C-J., desservant à Theux (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	72	1,400	Id.
9	Eeman, D-O., vicaire à Aeltre, (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	40	474	Id.	27	Van Quaethem, V, desservant à Zarren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	62	1,236	Id.
10	Van Wettère, C., desservant à Huyse (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
28	Vermeylen, J.-N., desservant à Relet (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	50	931	40	44	Dautrebande, C.-A., desservant à L'Escaillères (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	54	875	157- 138
29	Stephens, W.-R., pasteur anglican à Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886)	80	1,425	Id.	45	Van Eyndhoven, A., vicaire à Weelde (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	47	537	Id.
30	Deschepper, A.-J.-M., aumônier de la prison de Saint-Gilles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	60	3,700	72	46	Arnould, P.-C., chapelain proviso- ire à Petit-Somme (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	45	586	166
31	Dutron, Z.-E.-J., desservant à Waudrez (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	57	1,243	Id.	47	Vander Donck, E.-J., vicaire à Landegem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	45	660	176
32	Janssens, G.-V., desservant à Re- thy (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	48	Delannoy, V.-J., desservant à Forest (Hainaut) (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	180
33	Smars, L.-N., desservant à Borni- val (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	54	1,098	Id.	49	Martilly, J.-B., curé de 2 ^{me} classe à Vielsalm (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	62	1,800	Id.
34	Van Dyck, L., desservant à Koe- kelberg (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	52	1,056	Id.	50	Van Roy, J.-C., chanoine titulaire à Malines (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	64	2,400	Id.
35	Friart, N.-F., vicaire à Rœn- lx (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	66	610	94-95	51	Vanderstichele, B.-C.-J.-B., vicaire à Ingoyghem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	48	547	192- 193
36	Latour, A.-S.-F., desservant à Sovimont (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	46	811	Id.	52	Gloetens, J.-B., vicaire à Tirlemont (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	49	630	199- 200
37	Domken, A.-H., desservant à Othée (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	57	1,200	103	53	De Backer, J.-H., desservant à Querbs (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,400	Id.
38	Massart, P., desservant à Villerot (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900)	58	1,283	Id.	54	Demal, P.-N., desservant à Ton- gres (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	62	1,210	Id.
39	Stoops, A.-F., desservant à Borgh- t (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	55	Duburcq, A.-J., desservant à Les- dain (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	66	1,400	Id.
40	Van Droogenbroeck, R.-J.-M.-A.-I., vicaire à Maldegem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	44	557	105	56	Vandoorslaer, J.-M., desservant à Edegghem (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	69	1,400	Id.
41	Bottemanne, E.-C.-L., desservant à Callenelle (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	129- 130	57	Dimbour, A.-J.-J., desservant à Bovenistier (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	67	1,400	209
42	Cocks, A.-F.-J., vicaire à Woluwe- Saint-Lambert (lois des 21 juil- let 1844 et 24 avril 1900).	70	625	Id.	58	Drobé, J.-F., vicaire à Louvain (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	53	707	Id.
43	Guilmot, V.-F.-J., desservant à Beez (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	1,400	Id.	59	Magnus, V.-J., desservant à Rou- veroy (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
60	Verschuieren, A.-F., aumônier de la prison de Turnhout (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	2,864	209	76	De Leuze, A.-F.-J., chanoine d'évêché à Namur (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	75	2,133	297
61	Warzée, J.-J., curé de 2 ^e classe à Rocheftort et professeur de reli- gion dans une école moyenne de l'Etat (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884, 10 janvier 1886 et 24 avril 1900).	60	2,707	224	77	Laloux, A.-J., desservant à Agi- mont (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	68	1,400	Id.
					78	Lebay, P.-J.-J., desservant à Au- nevoie (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	70	1,400	Id.
62	Lemmens, A.-T.-P., desservant à Wuestwezel (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	63	1,400	Id.	79	Deckmijn, H.-P., desservant à Steenkerke (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	57	996	318- 319
63	Tessens, E.-T., desservant à Morckhoven (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	67	1,400	Id.	80	Detienne, F.-J., desservant à Nil Saint-Martin (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	72	1,400	Id.
64	Cornet, G., professeur de religion, vicaire et desservant à Sery- Abée (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900)	64	1,336	Id.	81	Vandemarle, A., desservant à Lauwe (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	Id.
65	Dryvers, J.-F., vicaire à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	51	791	279	82	Boet, A.-J.-M., desservant à Pon- pehan (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	68	1,400	»
66	Thiry, D.-C.-E., vicaire à Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900)	46	665	288	83	Boisdenghien, D., desservant à Quény-le-Grand (lois des 21 jui- let 1844 et 24 avril 1900).	64	1,400	»
67	Eschweiler, F.-J., desservant à Bovigny (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900)	65	1,400	299	84	Adriaensen, J.-F., desservant à Minderhout (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	49	797	»
68	Kintsschots, H.-A.-A., desservant à Anvers (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	69	1,400	Id.	85	De Smet, C.-A., vicaire à Renaix (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900).	44	570	»
69	Vandenfonteyne, L.-J., curé de 1 ^{re} classe à Cruyschaum (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	70	2,100	Id.	86	Van Driessche, J., vicaire à Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 24 avril 1900)	40	503	»
70	Bauwens, C.-L., desservant à Her- derssem (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	61	1,260	241- 242	TOTAL . . . fr.			108,048	
71	Duchêne, E., desservant à Fon- taine Valmont (lois des 21 jui- let 1844 et 24 avril 1900).	76	1,400	Id.	Ministère de la Guerre.				
					<i>Pensions militaires.</i>				
72	Vanden Breen, T.-E., desservant à Oost-Eecloo (lois des 21 jui- let 1844 et 24 avril 1900).	65	1,400	Id.	1	Deryk, E.-L., gendarme (art. 21)	50	584	7
					2	Bauwens, E.-V M., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	47 ½	565	10-11
73	Detollenaere, R.-F., desservant à Courtrai (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	81	1,400	285	3	Cornette, J.-A., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	50 ½	496	Id.
74	Rossion, J.-J., desservant à Maize- ret (lois des 21 juillet 1844 et 24 avril 1900).	72	1,400	Id.	4	Van Hoecke, J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	50	549	Id.
75	Corneille, L.-J., desservant à Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 24 avril 1900).	54	1,443	297	5	Dresse, J.-O., maréchal des logis de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43	485	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
6	De Smet, R., maréchal des logis de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	42	463	10-11	31	Thiry, M.-J., adjudant de maté- riel de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	60	1,020	57
7	Bastoen, J.-L., gendarme (loi du 29 juin 1909).	47	343	Id.	32	Schutyser, H.-J.-M., maréchal des logis chef de 2 ^e classe de gen- darmarie (loi du 29 juin 1909)	45 $\frac{1}{2}$	622	Id.
8	Bastogne, A.-C., gendarme (loi du 29 juin 1909)	43 $\frac{1}{2}$	322	Id.	33	Gevels, C., maréchal des logis chef de 5 ^e classe de gendarme- rie (loi du 29 juin 1909)	43	520	Id.
9	Callenaere, E.-A., gendarme (loi du 29 juin 1909).	44 $\frac{1}{2}$	280	Id.	34	Buermans, J.-F., maréchal des logis chef de 5 ^e classe de gen- darmarie (loi du 29 juin 1909)	42	442	Id.
10	Devers, A.-C.-J.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	52	2,916	57	35	Cromheeke, V.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909).	47 $\frac{1}{2}$	509	Id.
11	Lamboray, E.-J., lieutenant géné- ral (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.	36	Modave, M.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	42 $\frac{1}{2}$	471	Id.
12	Bruère, L.-E.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,200	Id.	37	Waterschoot, C.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909)	49	395	Id.
13	Arens, J.-E., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,400	Id.	38	De Mol, F.-E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	46 $\frac{1}{2}$	404	Id.
14	Delelieu, J.-B.-J., médecin prin- cipal (art. 1 ^{er})	63	5,200	Id.	39	Walmans, J.-S., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909).	44	395	Id.
15	Larmoyer, A.-F., major (art. 1 ^{er}).	55	3,828	Id.	40	De Paepe, C.-A.-L., gendarme (art. 20).	41	700	Id.
16	Cruyplants, L.-J.-B.-M.-G., major (art. 1 ^{er})	55 $\frac{1}{2}$	3,564	Id.	41	Vanoppens, J.-B., secrétaire ar- chiviste avec rang d'adjudant sous-officier (art. 21).	60	952	Id.
17	Van Elegem, F.-E.-P., capitaine en premier quartier-maître (art. 1 ^{er})	58	3,240	Id.	42	Colpaert, J.-B., portier de 2 ^e classe (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	735	Id.
18	Picart, C.-C.-L., officier d'admi- nistration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er})	57 $\frac{1}{2}$	3,240	Id.	43	Roskam, J.-J., musicien-gagiste (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	693	Id.
19	Kinoo, A.-H., capitaine en second (art. 2, § 5)	55	2,662	Id.	44	Taillieu, L.-C., trompette (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	408	Id.
20	Janssens, A.-J.-E., capitaine com- mandant (art. 2, § 1 ^{er}).	52	2,588	Id.	45	Arnold, M., maréchal des logis chef maître-armurier (art. 21).	55	802	Id.
21	Delculée, J.-M.-J., capitaine en second de gendarmerie (art. 2, § 1 ^{er})	54 $\frac{1}{2}$	2,242	Id.	46	Van Imschoot, F.-J., trompette (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	428	Id.
22	Neels, V.-E.-J., capitaine com- mandant (art. 21).	51	2,754	Id.	47	Brecx, J.-L.-N., maître-bottier (art. 21).	48	743	Id.
23	Castelain, F.-S.-E., capitaine com- mandant (art. 21)	48 $\frac{1}{2}$	2,592	Id.	48	Anneet, G., trompette-major (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	686	Id.
24	Lebrun, A.-J., capitaine comman- dant (art. 21).	44	2,430	Id.	49	Doise, P.-P., soldat (art. 21) . .	40	342	Id.
25	Hennebert, G.-F.-M., capitaine en second (art. 21)	44 $\frac{1}{2}$	1,722	Id.	50	Lamotte, N.-F.-A., trompette- major (art. 21).	60	840	Id.
26	Palante, A., major (art. 21) . . .	53 $\frac{1}{2}$	3,419	Id.	51	Ninitte, J.-J.-L., maréchal des logis chef de 1 ^{re} classe de gen- darmarie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	923	Id.
27	Sohier, P., major (art. 21) . . .	53 $\frac{1}{2}$	3,175	Id.					
28	Balisaux, E.-C.-A., lieutenant (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,491	Id.					
29	Dekeyser, E.-G.-J.-A., sous-lieute- nant (art. 21).	26 $\frac{1}{2}$	862	Id.					
30	Dumortier, L.-L.-J.-M., lieutenant (art. 21)	37	986	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
52	Cunin, G., maréchal des logis chef de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	923	57	73	Gratrij, A.-C.-A.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	150- 151
53	De Koninck, G., maréchal des logis chef de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	898	Id.	74	Jacob, C.-G., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	56	4,160	Id.
54	Notredame, H.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	51	778	Id.	75	Migeon, E.-I., major (art. 1 ^{er}).	56 $\frac{1}{2}$	3,828	Id.
55	Kirsch, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	773	Id.	76	Verlinden, C.-J.-E., capitaine com- mandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
56	Dubois, A.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	769	Id.	77	Vaudevoorde, V.-A., intendant de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	57 $\frac{1}{2}$	4,940	Id.
57	Waly, E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	765	Id.	78	Didion, A.-V., major (art. 2, § 3).	57 $\frac{1}{2}$	3,419	Id.
58	Bruneau, J.-B., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	752	Id.	79	Dutilleul, A.-L.-R., major (art. 2, § 3).	55	3,544	Id.
59	Renard, C.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	48	752	Id.	80	Wilmart, T.-M.-J., capitaine com- mandant (art. 2, § 3).	55	2,997	Id.
60	Noël, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50	735	Id.	81	Malevé, H.-J., capitaine comman- dant (art. 2 § 3).	55	2,661	Id.
61	Geirnaert, H., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	46	727	Id.	82	Mahin, P.-J., capitaine de gendar- merie (art. 2, § 3).	55	2,916	Id.
62	Briemant, A.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	48	722	Id.	83	Uhaghs, A.-J.-L., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	58	3,000	Id.
63	Robaye, J.-J., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	584	Id.	84	Rooms, A.-M.-F.-H., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.
64	Desoek, P.-H.-F.-L., gendarme (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	560	Id.	85	Barnard, V.-J., capitaine en se- cond (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,240	Id.
65	Demoulin, née Vercauteren, M.- R.-F., veuve de Demoulin, P.-J., maréchal des logis chef d'artil- lerie	»	224	110	86	Velge, G.-C., capitaine en second (art. 21).	41 $\frac{1}{2}$	1,500	Id.
66	Fiévez, F.-F., major (art. 21)	54 $\frac{1}{2}$	3,861	150- 151	87	Oger, F.-A., officier d'administra- tion de 5 ^e classe (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,368	Id.
67	Heetveld, E.-J.-V., lieutenant (art. 21).	40	4,288	Id.	88	De Maret, J.-L.-J.-M.-J.-G., lieu- tenant (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	1,321	Id.
68	Mascart, G.-M.-A., lieutenant- général (art. 1 ^{er}).	65	7,800	Id.	89	Spaak, R.-L.-G., lieutenant (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	1,224	Id.
69	Dendal, E.-J.-M.-A., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	63	5,400	Id.	90	De launoy, P.-C.-E., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	832	Id.
70	Stienne, L.-A., colonel (art. 21)	60	5,400	Id.	91	Bovendaerde, P.-F., soldat (art. 20).	25	480	Id.
71	Cougnet, D.-L., colonel (art. 1 ^{er})	60	5,400	Id.	92	Marichal, A.-J.-J., adjudant sous- officier (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id.
72	Liger, P.-E.-F., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,400	Id.	93	Braine, A.-J., adjudant sous- officier (loi du 24 mars 1902).	42	588	Id.
					94	Goossens, L.-H., premier maré- chal des logis chef (loi du 21 mars 1902).	42 $\frac{1}{2}$	403	Id.
					95	Miserez, L., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	44	614	Id.
					96	Van Vooren, T., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	45 $\frac{1}{2}$	471	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
97	Aerts, J.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1. 09).	44 $\frac{1}{2}$	432	150- 151	118	Moriame, E.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	44 $\frac{1}{2}$	718	150- 151
98	Haquenne, J.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909).	44	385	Id.	119	Ruchy, J.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	54 $\frac{1}{2}$	769	Id.
99	Pieteraerens, A., sergent de 1 ^{re} classe (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	840	Id.	120	Pierrard, J.-B., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	54	773	Id.
100	Borrekens, F., sergent (art. 21).	60	812	Id.	121	Duculot, F.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	703	Id.
101	Haulot, J.-J.-E.-L., sergent-major (art. 21)	38 $\frac{1}{2}$	639	Id.	122	Lauvaux, L.-J.-G., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21)	49	756	Id.
102	Chère, P., premier sergent (art. 21).	60	798	Id.	123	Jaspart, A.-C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	48 $\frac{1}{2}$	756	Id.
103	Lietard, D.-U., soldat (art. 21)	40	342	Id.	124	Ansiaux L.-A., maréchal des logis de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	761	Id.
104	De Cock, E.-A.-F., maître-sellier (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	773	Id.	125	Botte, L.-H.-P.-J., sergent (loi du 27 mai 1840).	39	451	Id.
105	Deschodt, A.-G., adjudant de batterie (art. 21).	38	676	Id.	126	Ducarne, G.-E.-V., lieutenant-gé- néral (art. 1 ^{er}).	65	7,800	264
106	Chapelle, E.-G., soldat (art. 21)	38 $\frac{1}{2}$	342	Id.	127	Burnell, A.-S.-M.-J., lieutenant-gé- néral (art. 1 ^{er}).	65	8,100	Id.
107	Habaru, J.-A., adjudant sous-offi- cier de 2 ^e classe de gendarme- rie (art. 21).	57	964	Id.	128	Verheyden, C.-F., général-major (art. 1 ^{er})	63	6,696	Id.
108	Dolizér, V.-J., adjudant sous-offi- cier de 2 ^e classe de gendarme- rie (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	938	Id.	129	Berger, L.-J., général-major (art. 1 ^{er})	63	6,696	Id.
109	De Ceuster J.-A., adjudant sous- officier de 2 ^e classe de gendar- merie (art. 21)	46	887	Id.	130	Van Meldert, J.-L.-H.-M., général- major (art. 1 ^{er}).	61 $\frac{1}{2}$	6,448	Id.
110	Bauduin, E.-S.-J., adjudant sous- officier de 2 ^e classe de gendar- merie (art. 21)	53	949	Id.	131	Bisqueret, J.-E., major (art. 1 ^{er})	56 $\frac{1}{2}$	3,960	Id.
111	Flahaux, J.-L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	53 $\frac{1}{2}$	872	Id.	132	Maris-al. R.-J., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3)	55	3,650	Id.
112	Jacob, A.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	46	857	Id.	133	Steppé, I., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,916	Id.
113	Bourgaux, A., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52	938	Id.	134	Dumont, A.-E.-A., capitaine en second (art. 2, § 3).	55	2,737	Id.
114	Ninane, R.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	731	Id.	135	Turine, P.-J., chef de musique assi- milé aux lieutenants (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	1,839	Id.
115	Penninckx, G.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	54	782	Id.	136	Waucamp, E.-J.-B.-G., chef de musique assimilé aux lieute- nants (art. 2, § 3).	60	1,804	Id.
116	Detal H.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50	765	Id.	137	Servais, E.-M.-E.-G., major (art. 2, § 1 ^{er})	54 $\frac{1}{2}$	3,163	Id.
117	Blaise, L.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	748	Id.	138	Pauly, P., capitaine commandant (art. 20).	48 $\frac{1}{2}$	3,326	Id.
					139	de Quebedo, H.-J.-F., major (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,640	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
140	Thiry, G.-F.-I., capitaine comman- dant (art. 21)	53	2.495	264	163	Dupont, H.-M.-L., adjudant de batterie (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	706	264
141	Wafflard, J.-B., officier d'admi- nistration de 2 ^e classe (art. 21)	49 $\frac{1}{2}$	1.950	Id.	164	Laurie, F., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	948	Id.
142	Romniée, G.-J.-E., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	35 $\frac{1}{2}$	740	Id.	165	Ernoult, I., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	51	923	Id.
143	Jacques, J.-D.-L., maître-sellier (art. 2, § 5).	55 $\frac{1}{2}$	650	Id.	166	Bastin, C.-J., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	847	Id.
144	Simonet, A.-J.-P., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 2, § 1).	52 $\frac{1}{2}$	747	Id.	167	Raemdonck, B., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	54	782	Id.
145	Gilissen, G.-A.-H., musicien- gagiste (loi du 21 mars 1902).	41	298	Id.	168	Defforge, M.-F.-T.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gen- darmerie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	773	Id.
146	Devoldre, C.-E., adjudant de bat- terie (loi du 21 mars 1902).	42	361	Id.	169	Lefebvre, F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	51	773	Id.
147	Devos, E.-S., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	45	531	Id.	170	Bay, L.-J.-G., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	49 $\frac{1}{4}$	761	Id.
148	Broncke, S.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	47 $\frac{1}{2}$	499	Id.	171	Gillet, T.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	51	761	Id.
149	Claus, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	47	499	Id.	172	Devaux, V., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	756	Id.
150	Neefs, C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	44	452	Id.	173	Pâquet, A.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	50	748	Id.
151	De Backer, G., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	42 $\frac{1}{2}$	423	Id.	174	Étienne, J.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	744	Id.
152	Freijne, A.-L., premier sergent (art. 20).	57	924	Id.	175	Deprêtre, A.-J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	47	739	Id.
153	Binnemans, R.-R., brigadier (art. 20)	24	540	Id.	176	Janssen, A.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	45	722	Id.
154	Adriaenssens, E.-E., commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 21).	57	1.020	Id.	177	Schweitzer, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21)	53 $\frac{1}{2}$	744	Id.
155	Heymans, P., secrétaire archiviste (art. 21)	44	892	Id.	178	Dehoux, F.-C.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21)	47	714	Id.
156	De Brouwer, F., sergent de 1 ^{re} classe (art. 21).	53	823	Id.	179	Lahaise, C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	45	688	Id.
157	Berdal, C., portier de 1 ^{re} classe (art. 21).	44	706	Id.	180	Vuustaak, J., maréchal des logis de 2 ^e classe de gendarmerie (art. 21).	43 $\frac{1}{2}$	697	Id.
158	Boreux, T.-J.-J., ouvrier (art. 21).	40	342	Id.	181	Magnér, J.-J., gendarme (art. 21)	40	560	Id.
159	Devleeschauwer, E.-L., musicien- gagiste (art. 21)	49 $\frac{1}{2}$	764	Id.					
160	Brakel, G.-L.-L., premier maréchal des logis (art. 21)	58	827	Id.					
161	Brouwers J.-J.-A., maréchal des logis chef (art. 21)	40	672	Id.					
162	Vansteclant, R., soldat (art. 21).	40	342	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
182	de Hollain, A -P -M -L -J (écuyer), gendarme (art. 21).	36 $\frac{1}{2}$	560	264	205	Smits, A -E -M, capitaine com- mandant (art. 21).	47	2,388	336
183	Verschueren, P., soldat (loi du 27 mai 1840)	39 $\frac{1}{2}$	274	Id.	206	Dumon, J -C -M, capitaine en se- cond (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,789	Id.
184	Delforge, P -A., caporal (loi du 27 mai 1840).	35 $\frac{1}{2}$	328	Id.	207	Hubin, E -J -G, officier d'admi- nistration de 4 ^e classe (loi du 27 mai 1840)	35	616	Id.
185	Wyseur, A -A., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	274	Id.	208	Henkart, C -E -G -A, sous-lieute- nant (loi du 27 mai 1840).	28	616	Id.
186	Dusaudois, G -J., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	46 $\frac{1}{2}$	577	Id.	209	Godere, I -C., premier sergent (loi du 21 mars 1902)	42 $\frac{1}{2}$	437	Id.
187	Braconnier, C -M, général-major (art. 1 ^{er})	61	6,696	336	210	Carnière, P -J, premier sergent- major (loi du 21 mars 1902)	42 $\frac{1}{2}$	403	Id.
188	Molitor, P -A, inspecteur général du service de santé (art. 1 ^{er}).	65	6,696	Id.	211	Dumont, F -J., maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	51	577	Id.
189	Misonne, R -J -V, lieutenant-colo- nel (art. 1 ^{er})	58	4,160	Id.	212	Durand, A -P, maréchal des logis chef de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	46	554	Id.
190	Degavre, F, capitaine en premier quartier-maître (art. 1 ^{er}).	58	3,240	Id.	213	Willaert, A, premier maréchal des logis de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	44 $\frac{1}{2}$	457	Id.
191	Rigaux, J -O -A, médecin de ré- giment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5)	55	3,418	Id.	214	Thiry, P -L -J, premier maréchal des logis de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43	497	Id.
192	De Cock, A -G -W., pharmacien de 1 ^{re} classe (art. 2).	58	3,078	Id.	215	Deseck, V -L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	46	499	Id.
193	Grondal, E -L -G, officier d'admi- nistration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	53 $\frac{1}{2}$	3,240	Id.	216	Fastrez, A -A, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	45 $\frac{1}{2}$	480	Id.
194	Masui, J -F -G, capitaine en pre- mier quartier-maître (art. 2, § 5)	58	3,418	Id.	217	Mathy, V -J, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	45 $\frac{1}{2}$	452	Id.
195	Drisket, A -C -M, capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	3,078	Id.	218	Marcel, A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909)	44	452	Id.
196	Leroy, L -A., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,916	Id.	219	Neyt, F, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	44	423	Id.
197	Henry, G -A -H -J, capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	3,240	Id.	220	Chartier, J -L -L, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	43 $\frac{1}{2}$	423	Id.
198	Gribaumont, P -J., capitaine en second (art. 2, § 5)	55	2,550	Id.	221	Bovens, P -M -H, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909)	41 $\frac{1}{2}$	385	Id.
199	Fibaux, E -J -L -M, capitaine com- mandant (art. 2 § 1 ^{er}).	50	2,632	Id.	222	Quaghebeur, H -C, maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (loi du 29 juin 1909)	40 $\frac{1}{2}$	385	Id.
200	Salkin, L -L -A, capitaine en se- cond (art. 2, § 1 ^{er}).	50	2,475	Id.	223	Rosseel, P -H, maréchal des logis de 2 ^e classe de gendarmerie (loi du 29 juin 1909).	46	442	Id.
201	Plouvier, P -D -J., officier d'admi- nistration de 2 ^e classe (art. 2, § 1 ^{er})	46 $\frac{1}{2}$	2,287	Id.	224	Bogaert, P -E -G, commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 21)	56	1,020	Id.
202	Petit, L -J., capitaine comman- dant (art. 20)	47	3,326	Id.					
203	Bertrand, A -M, capitaine en se- cond (art. 21).	38	1,312	Id.					
204	De Neuf, C -A, major (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	2,681	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
225	Carleus, J.-X.-C., commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 21).	49	938	336	247	Van Vlasselaer, C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21)	50	765	336
226	Cardinal, E., commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 21).	53 $\frac{1}{2}$	994	Id.	248	Godfrin, E., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	50	765	Id.
227	Bureau, F.-J.-B., sergent (art. 21)	50	748	Id.	249	Buchet, L.-F., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21)	48 $\frac{1}{2}$	765	Id.
228	Jaussens, H.-P.-M., sergent garde- magasin (art. 21)	48	773	Id.	250	Bienfait, L.-A., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	756	Id.
229	Caby, E.-V.-F., musicien-gagiste (art. 21)	35 $\frac{1}{2}$	605	Id.	251	Coeman, C., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	744	Id.
230	Gillis, L.-A., premier ouvrier tail- leur (art. 21)	60	586	Id.	252	Cousin, J.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendarmerie (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	735	Id.
231	Massart, J.-E., sergent-major maî- tre armurier (art. 21).	63	840	Id.	253	Hannecart, J.-L., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21)	45 $\frac{1}{2}$	727	Id.
232	Soudant, V.-C.-J., premier maré- chal des logis chef (art. 21).	36 $\frac{1}{2}$	676	Id.	254	Stockbroekx, J., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	59	718	Id.
233	Ancion, M.-D.-F.-E., adjudant de matériel de 2 ^e classe (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	964	Id.	255	Dieu, M., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	216	Id.
234	Lestienne, H.-C., adjudant sous- officier de 2 ^e classe de gendar- merie (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	933	Id.	256	Devos, V.-J., soldat (loi du 27 mai 1840)	40 $\frac{1}{2}$	274	Id.
235	Laguesse, J.-J., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	55	974	Id.	257	Van Eccelpoel, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	276	Id.
236	Lechat, J.-L., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	47	918	Id.	258	Guillemin, J.-B., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	276	Id.
237	Hénin, H.-A., premier maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	898	Id.	259	Hommers, N.-H., caporal (loi du 27 mai 1840)	39	328	Id.
238	Deweer, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51	933	Id.	TOTAL. . . fr			399,544	
239	Boval, F.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	49 $\frac{1}{2}$	923	Id.	Ministère des Finances.				
240	Hullebroek, G., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	51	923	Id.	<i>Fonctionnaires et employés</i>				
241	Roosen, L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21)	52 $\frac{1}{2}$	898	Id.	1	Blondiau, D.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,316	336
242	Demerbe, A.-N.-G., maréchal des logis chef de gendarmerie (ar- ticle 21)	48	857	Id.	2	Léonard-Étienne, M.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,316	Id.
243	Martin, J.-F., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	43 $\frac{1}{2}$	795	Id.	3	De Macyer, G.-J., matelot des douanes (art. 1 et 8).	65	990	Id.
244	Mineur, E.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (ar- ticle 21)	37	680	Id.	4	Souris, P.-J., brigadier des dou- anes (art. 1, 8 et 13).	65	1,256	Id.
245	François, L.-J.-B., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	54	778	Id.	5	Lonnoy, J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,031	43
246	Gérard, G.-J.-N., maréchal des logis de 1 ^{re} classe de gendar- merie (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	778	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
6	Masure, L.-F.-V., commis aux écritures (art. 1 et 8).	65	1,724	13	30	Steegmans, J.-M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,263	69
7	Verhamme, L., brigadier des douanes (art. 1, 8, et 13).	65	1,316	Id.	31	Adam, A.-F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	798	Id.
8	Bertrand, A.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,241	Id.	32	Florin, L.-F., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,017	Id.
9	Blairon, D.-H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,038	Id.	33	Quoilin, A.-J., directeur de l'enregistrement et des domaines (art. 1, 8 et 13).	70	6,750	Id.
10	Haeyaert, F.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	48	534	Id.	34	Gilles, J.-V.-J., receveur des contributions (en disponibilité) (art. 3 et 8).	58	2,744	Id.
11	Liscune, A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	62	3,199	Id.	35	Remacle, L., vérificateur des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	2,975	Id.
12	Laloi, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	69	3,553	Id.	36	Vanhredam, A.-J.-B.-V., commis des accises (art. 5 et 8).	57	1,277	Id.
13	Vauderdonck, J.-V.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,660	Id.	37	Despierre, F.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	58	1,433	Id.
14	Decamps, O.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	64	1,253	Id.	38	Buysens, D., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,350	Id.
15	Bastin, J.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,242	Id.	39	Detal, G.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,326	Id.
16	Coloul, L.-N.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,200	Id.	40	Van Ovenacker, C., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,125	Id.
17	Robert, E., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	45	537	Id.	41	Lallemant, L.-A.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	71	1,050	Id.
18	Couvreux, T., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,085	Id.	42	Mertens, L.-C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,050	Id.
19	Perraux, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	951	Id.	43	Choteau, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,018	Id.
20	Pirson, T.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,077	Id.	44	Gilles, F.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	975	Id.
21	Grossard, G.-H., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,032	Id.	45	Hanould, A.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	48	637	Id.
22	Van Camp, F.-N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	963	Id.	46	Bouchez, J.-F.-M.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8). Pension révisée, remplace celle inscrite en 1909.	60	802	76
23	Krawinkel, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	Id.	47	Nicolas, J., préposé des douanes (art. 3 et 9).	59	1,022	Id.
24	Peusens, A.-V., inspecteur des essais et de la garantie (art. 1, 8 et 13).	71	5,850	Id.	48	Fouquauberg, E.-C., receveur des contributions (art. 3 et 8).	61	1,444	Id.
25	Dineur, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,348	Id.	49	Nenquin, E.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,450	Id.
26	Conings, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,018	Id.	50	Henrard, T.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	995	Id.
27	Nicaise, G.-E., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	68	5,250	69	51	Gobert, J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	983	Id.
28	Vermeiren, C.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	3,384	Id.	52	Semestre, M.-A.-A., sous-contrôleur des accises (en disponibilité) (art. 1, 8 et 13).	65	1,987	128
29	Rens, L.-H., receveur des accises (en disponibilité) (art. 3 et 8).	51	2,921	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
53	Wydooghe, J.-X., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,074	136	76	Paquet, A.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	1,014	128
54	Loeyen, M.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,282	69	77	Libotte, M.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	916	Id.
55	Vermieeren, J.-A., huissier au Ministère (art. 1, 8 et 13).	68	1,720	Id.	78	Delépine, H., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,014	Id.
56	Bondroit, A., huissier au Ministère (art. 1, 8 et 13).	71	1,720	Id.	79	Verdick, B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,021	Id.
57	Gillet, N.-T., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	64	2,335	76	80	Vanderhoven, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	1,007	Id.
58	Charlier, C.-H., commis de direction (art. 1, 8 et 13).	68	2,325	Id.	81	Verheecke, A., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	Id.
59	Légère, B.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	2,010	Id.	82	Schoorens, F.-X., préposé des douanes (en disponibilité) (art. 3 et 8).	65	774	136
60	Magotte, P.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,320	Id.	83	Guillaume, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	989	Id.
61	Warin, J.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,320	Id.	84	Manchel, H., receveur des contributions (art. 3 et 8).	60	4,297	Id.
62	Piret, C.-A.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	63	1,267	Id.	85	Nossent, F.-M.-L., receveur des contributions (art. 3 et 8).	58	3,742	Id.
63	Barzin, J.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,230	Id.	86	Deneffe, V.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8). Pension révisée, voir n° 149.	61	1,188	Id.
64	Detongres, H.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	682	Id.	87	Lison, L.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8). Pension révisée, voir n° 175).	61	1,082	Id.
65	Claude, F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	992	Id.	88	Baert, C.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 127.	65	1,350	Id.
66	Beckers, J.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	991	Id.	89	Schoofs, L.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 109.	61	1,292	Id.
67	de Stappens, E.-E.-D.-V., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,325	128	90	Fordyn, C.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 110.	64	1,307	Id.
68	Jacquemart, C.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,260	Id.	91	Noël, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	51	655	Id.
69	Fourfooz, F.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	50	354	Id.	92	Gigot, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	751	Id.
70	Desquenue, J.-A., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	53	2,825	Id.	93	Strumelle, D.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,022	Id.
71	Meysmans, P.-C., géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 13).	66	2,625	Id.	94	Nelissen, G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	914	Id.
72	Vranckx, C.-H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 107.	60	1,321	Id.	95	Sonet, D.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	893	Id.
73	Barbason, G.-T., brigadier des douanes (art. 5 et 8). Pension révisée, voir n° 172.	58	1,132	Id.	96	Dolieslaegers, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,022	Id.
74	Martin, J.-J.-D., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 108.	62	1,321	Id.	97	Mullie, C.-L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	2,041	Id.
75	Vandeveldt, F.-A.-A.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	1,012	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
98	Van Herenthals, F.-L., géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	47	1,096	136	118	Gerard, C.-A., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8). Pension révisée, voir n° 176.	63	1,269	212
99	Peny, F.-J.-E., directeur des con- tributions directes, douanes et accises (art. 1, 8 et 13).	70	6,000	171	119	Pieters, F.-E., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13). Pension révisée, voir n° 175.	63	1,242	Id.
100	Speesen, C.-A.-A., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	3,056	Id.	120	Lalande, J.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	50	586	Id.
101	Van Bastelaere, L., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,091	Id.	121	Dumortier, A., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	61	1,009	Id.
102	Jacquet, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,125	Id.	122	Robert, R.-J., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	61	976	Id.
103	André, D.-H.-J., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	58	943	Id.	123	De Meyer, J.-B., préposé des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	59	1,025	Id.
104	Moncomble, J.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	53	707	Id.	124	Boudolff, J.-A., préposé des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	60	1,047	Id.
105	Sevrin, J.-J., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	63	1,020	Id.	125	Fourmentin, L.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	Id.
106	Boembeke, J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13). Pen- sion révisée, remplace la pen- sion inscrite en 1889.	71	2,522	212	126	Brichart, F.-G.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	63	996	Id.
107	Vranckx, C.-H.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13). Pen- sion révisée, remplace la pen- sion n° 72.	60	1,323	Id.	127	Baert, C.-A., brigadier des doua- nes (art. 1, 8 et 13). Pension révisée, remplace la pension n° 88.	65	1,355	240
108	Martin, J.-J.-D., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13). Pen- sion révisée, remplace la pen- sion n° 74.	62	1,323	Id.	128	Hotton, M.-H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13). Pen- sion révisée, voir n° 183.	65	1,308	Id.
109	Schoofs, L.-A., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13). Pension révisée, remplace la pension n° 80.	61	1,297	Id.	129	Reuson, E.-A., receveur des actes judiciaires et des domaines (en disponibilité) (art. 3 et 8).	53	1,332	Id.
110	Fordyn, C.-L., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13). Pension révisée, remplace la pension n° 90.	64	1,312	Id.	130	Dupont, G.-J., receveur des droits de succession (art. 1, 8 et 13).	65	5,250	Id.
111	Sold, J.-J., receveur de l'enregis- trement (en disponibilité) (art. 3 et 8).	50	2,419	Id.	131	Fayon, L.-V., préposé des doua- nes (art. 3 et 8).	57	844	Id.
112	Veber, N.-L., lieutenant des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	63	1,617	Id.	132	Mourman, F.-C.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	4,500	Id.
113	Bontemps, J.-F., commis des ac- cises (art. 5 et 9).	56	1,315	Id.	133	Bruyaux, J.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,795	Id.
114	Lonnoy, F.-G.-J., commis des ac- cises (art. 1, 8 et 13).	65	1,512	Id.	134	Hiernaux, C.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	2,013	Id.
115	Hebette, M.-J.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13). Pen- sion révisée, voir n° 174.	60	1,257	Id.	135	Delobbe, F., brigadier des doua- nes (art. 1 et 8).	65	1,200	Id.
116	Buche, M., brigadier des doua- nes (art. 3, 8 et 13).	63	1,227	Id.	136	Étienne, J.-J., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	60	1,209	Id.
117	Gady, H., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,297	Id.	137	Tonglet, J.-B., brigadier des doua- nes (art. 3 et 8).	62	1,257	Id.
					138	Ryckeboer, V.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,362	Id.
					139	Vryens, L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	763	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
140	Fontenelle, N-J, sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,116	260	163	Danckaert, E, brigadier des douanes (art. 5 et 8). Pension révisée, voir n° 186.	58	1,053	285
141	Luis, J-M., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	859	Id.	164	Scaillet, N-F-J., préposé des douanes (art. 5 et 8)	47	492	Id.
142	Vanhout, P-F., préposé des douanes (art. 5 et 8)	65	992	Id.	165	Counet, F-J, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	2,014	Id.
143	Hendrix, H-J, préposé des douanes (art. 5, 8 et 15)	62	1,041	Id.	166	Verbaere, E-L, lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	2,014	Id.
144	Michaux, J, préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	63	1,026	Id.	167	Jacques, A-A-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,255	Id.
145	Vanhulle, C, préposé des douanes (art. 5, 8 et 15)	64	1,050	Id.	168	Divoy, P-J, sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,112	Id.
146	Rens, G-J-F., receveur des contributions (art. 5 et 8)	51	1,811	Id.	169	Swinnen, A, préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	900	Id.
147	Vancalck, G-E, receveur des contributions (art. 5 et 8)	63	2,022	Id.	170	Roemans, J-H., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,028	Id.
148	Irmén, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,365	Id.	171	D'hamers, P-J., matelot des douanes (art. 5 et 8).	44	616	Id.
149	Deneffe, V-J, brigadier des douanes (art. 5 et 8) Pension révisée, remplace la pension n° 86.	61	1,191	Id.	172	Barbason, F.-T., brigadier des douanes (art. 5 et 8). Pension révisée, remplace la pension n° 75.	58	1,133	359
150	Beaupain, H-B-J, receveur de l'enregistrement (en disponibilité) (art. 5 et 8)	48	2,652	Id.	173	Lison, L-A, brigadier des douanes (art. 5 et 8) Pension révisée, remplace la pension n° 87.	61	1,084	Id.
151	Geerts, V-A, receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	65	2,557	Id.	174	Hebette, M-J-J, brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15). Pension révisée, remplace la pension n° 115.	60	1,262	Id.
152	Van Roosbroeck, C, préposé des douanes (art. 5 et 8)	56	653	Id.	175	Pieters, F-E., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15) Pension révisée, remplace la pension n° 119.	63	1,247	Id.
153	De Stobbelcere, F-J, préposé des douanes (art. 5 et 8)	43	473	Id.	176	Gérard, C-A, brigadier des douanes (art. 5 et 8) Pension révisée, remplace la pension n° 118.	63	1,274	Id.
154	Lochtmans, M-E-V, receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	2,783	Id.	177	Quoilin, A, receveur des successions (art. 5 et 8)	60	4,758	Id.
155	Courcolles, A., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	62	2,440	Id.	178	Leveugle, C-J., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15)	62	1,987	Id.
156	Bodeux, H-A, brigadier des douanes (art. 5 et 8)	47	684	Id.	179	Diagre, A-D-N-V, commis des accises (art. 5 et 8).	65	1,282	Id.
157	Bontems, J-P, brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	61	1,282	Id.	180	Rosset, A, sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	49	666	Id.
158	Baudrez, F-X, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,342	Id.	181	De Communes, F-A, sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	58	1,125	Id.
159	Delcourt, A, sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	1,005	Id.	182	Catteeuw, P-F, préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	995	Id.
160	Wynants, H, préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	936	Id.	183	Vergoote, F-N, préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,030	Id.
161	Marchal, A-J, préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	831	Id.					
162	Devrière, M-J, préposé des douanes (en disponibilité) (art. 5 et 8).	60	1,011	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
184	Gandibleux, P.-J., receveur des contributions (art 3 et 8)	63	2,869	365	42	Streel, J.-J.-J., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	62	977	»
185	Hotton, M.-H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13). Pension révisée, remplace la pension n° 128	65	1,316	Id.	43	Dissens, A.-F., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	2,204	»
186	Danckaert, E., brigadier des douanes (art 3 et 8). Pension révisée, remplace la pension n° 163	58	1,039	Id.	44	Thonon, J.-M.-G., chef-garde (articles 3 et 8).	58	1,888	»
187	Rézette, J.-B., sous-brigadier des douanes.	43	642	Id.	45	Alexandre, G.-J., commis-chef des postes (art. 3 et 8).	57	2,447	»
188	Fossion, née Crefœur, M.-A.-H., veuve de M Fossion, J.-D.-G., membre de la Chambre des Représentants.	43	2,000	Id.	46	Beauvais, J.-B., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	55	1,773	»
189	Smeets, née Verstuyl, M.-E., veuve de M Smeets, P.-H.-A., membre de la Chambre des Représentants.	46	2 000	Id.	47	Calonne, G.-O., chef-garde (art. 5 et 9).	53	1,856	»
TOTAL . . fr.			287,781		48	De Groote, C., chauffeur au service de la marine (art. 3 et 8).	62	973	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					49	Binnemans, L.-G.-G., facteur local (art. 3 et 8).	64	1,031	»
Fonctionnaires et employés.					20	Sermeus, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	795	»
1	Hermans, H.-V., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	67	2,983	»	21	Lecocq, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	60	821	»
2	D ^{ne} Peters, E.-E.-J.-M., commis d'ordre des télégraphes (art 3 et 8 § 1).	43	363	»	22	De Marque, E.-A., facteur local (art. 3 et 8).	55	1,104	»
3	Popieul, A.-J., patron-pilote (art. 3 et 8)	53	2 516	»	23	Galot, L., facteur local (art. 3 et 9).	51	941	»
4	Fransaer, P.-E., facteur rural (art. 3, 8 et 13)	61	872	»	24	Klein, P., percepteur principal des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	4,766	»
5	Coen, R., facteur local (art 3 et 8).	50	814	»	25	Suraj, P.-J., percepteur des postes de première classe (art. 3 et 8 § 1).	63	3,695	»
6	Demelenne, A.-C., facteur rural (art 3, 8 et 14)	38	300	»	26	M ^{me} V ^e Tihon, née Pecqueur, M.-J.-D., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	46	928	»
7	Aertsens, F., facteur local (art. 3 et 8).	37	391	»	27	Reckelbus, L.-J., premier commis des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	45	1,265	»
8	Spilleux, A.-A.-E., chef de bureau des télégraphes (art 1, 8 § 1 et 13)	66	4,125	»	28	M ^{me} Pée, née Hendrickx, M.-J.-H. (ép ^{se}), commis d'ordre des télégraphes (art 3, 8 § 1 et 14).	33	300	»
9	Creten, L.-M., chef de bureau des postes (art. 1 et 8 § 1)	65	3,299	»	29	Perpette, A., percepteur provisoire des postes (art 1 et 8).	65	2,153	»
10	Lonnoy, J.-B.-E., percepteur principal des postes (art. 1, 8 et 13).	65	4,775	»	30	De Clercq, D., chef de division de première classe des postes (art 1 et 8, et loi du 15 mai 1876) (Pension révisée Remplace la pension inscrite en 1909)	65	3,741	»
11	Roland, G., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,584	»	31	Crahait, J.-H., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	56	2,280	»
					32	Wibip, J.-F.-P., chef-garde (articles 3, 9 et 13).	64	1,800	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
33	Laigneaux, A , chef de station de première classe (art. 5 et 8 § 1).	63	4,225	»	56	Anselme, J.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	58	1,666	»
34	Cauwenberghs, F , chef de station principal (art. 5 et 8 § 1)	61	4,360	»	57	Burnet, V , chef de station (art. 3 et 8 § 1).	56	1,970	»
35	Landoy, R.-P.-E., sous-chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	53	2,213	»	58	Fraipont, P.-J , commis-chef des postes (art. 3 et 8 § 1).	55	2,338	»
36	Vergote, J.-C., chef-facteur de station (art. 1 et 8)	65	1,633	»	59	Montigny, H.-J , premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	60	1,941	»
37	Bussiaux, H.-J , chef-garde (art. 1 et 8 § 2)	63	1,825	»	60	Glineur, J.-B.-E , commis d'ordre au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	65	655	»
38	Devos, C.-O., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	»	61	Taskin, G.-M., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	1,946	»
39	Baivier, F.-J.-B., chef-facteur de station (art. 3 et 8 § 1)	60	1,493	»	62	André, J.-J.-H., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	47	542	»
40	Kahn, J , chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,589	»	63	Verbeeren, J.-L., garde (art. 5 et 9).	41	728	»
41	Cloetens, J.-E , chef-garde (art. 5 et 9).	46	1,286	»	64	Debouille, A , facteur rural (art. 3 et 8).	60	806	»
42	Klitz, F , agréé (art. 3 et 8 § 1).	59	897	»	65	Maes, C.-L., matelot (art. 3 et 8).	66	713	»
43	Fabry, L.-E.-J , garde (art. 5 et 9).	35	682	»	66	Van Butsel, S., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1)	56	501	»
44	Deplus, J.-B.-G., garde (art. 5 et 9).	33	667	»	67	Lanser, H.-J.-B., percepteur des postes de première classe (articles 1, 8 et 13).	66	4,500	»
45	Blomme, P.-M.-J , pilote (art. 5 et 9).	49	2,061	»	68	Vermeiren, M.-E., percepteur des postes de première classe (articles 1, 8 et 13).	66	4,500	»
46	Ketels, A.-L , facteur local (art. 1, 8 et 13)	65	1,227	»	69	Deweert, P.-J , percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	66	2,890	»
47	Van Oosten, C.-A., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,050	»	70	Simonis, J.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,186	»
48	Van Houdt, G.-E., facteur local (art. 3, 8 et 13).	62	975	»	71	Scharff, N.-E.-G.-M.-B., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,778	»
49	Lambert, J.-B , facteur rural (articles 3 et 8).	50	673	»	72	Stevens, G.-F., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	6,700	»
50	Scailquin, J.-B.-M.-J , chef de bureau de première classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	4,125	»	73	Lemaire, A.-P.-F., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	66	3,536	»
51	Claes, J.-T.-H , chef de station de première classe (art. 1 et 8 § 1).	65	4,425	»	74	Dewez, E.-F., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13)	66	2,625	»
52	Delcourt, A.-F., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	63	1,980	»	75	Lambrechts, P.-J., garde-fanal (art. 1 et 8 § 1).	66	465	»
53	Bouckaert, C , commis-chef des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	63	2,794	»	76	Barnard, A.-J , chef de section principal de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,547	»
54	Fumal, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	2,677	»					
55	Challe, H.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	59	1,930	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
77	Antoine, L.-J., chef de section principal de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,496	»	97	Douret, E.-L., inspecteur général au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	7,337	»
78	Félix, M.-A.-C., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	2,325	»	98	Cressonnier, L.-G.-P., chef de division de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	3,320	»
79	Vercruysse, A.-L., facteur local (art. 1, 8 et 13).	66	1,123	»	99	Thiry, A.-J., facteur rural (art. 1, 8 § 2 et 13).	66	876	»
80	De Laet, E., agréé (art. 1 et 8 § 1).	66	1,091	»	100	Lion, A.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,294	»
81	Behin, F., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	»	101	De Jaer, J.-E.-L., conseiller des chemins de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	7,320	»
82	Nollet, L.-P.-J.-G., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	66	1,950	»	102	Desmet, J.-F., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,984	»
83	Renquin, F., facteur rural (art. 1, 8 § 2 et 13).	66	876	»	103	Salmon, F.-X., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	2,325	»
84	Vanhinsbergh, A.-A.-F.-P., agréé (art. 1 et 8 § 1).	66	1,320	»	104	Gaudinne, E.-J.-H., chef de division de première classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	5,250	»
85	Cochaux, J.-B.-L.-J., inspecteur de première classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	4,862	»	105	Verhaeghe, F.-A., percepteur de première classe des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	4,875	»
86	Holemans, E.-J., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	5,975	»	106	Rigaux, V.-A., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	66	3,243	»
87	Cotton, T., chef de station de première classe (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	4,200	»	107	Sembach, R.-A., expéditionnaire au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,369	»
88	Sabatier, P.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	1,976	»	108	Henneau, C.-O., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	66	2,724	»
89	Demars, J.-J., contrôleur principal au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,566	»	109	Wallenus, P.-D., inspecteur général au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	7,037	»
90	Olislager, H.-J., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	5,975	»	110	Bertant, E.-J.-V.-J., inspecteur de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	4,675	»
91	Vanderlinden, F., facteur-trieur (art. 1, 8 § 2 et 13).	66	1,326	»	111	Moreau, V.-G., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	66	2,888	»
92	Myster, H.-A., chef de bureau des télégraphes (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	4,125	»	112	Ernaut, A.-H.-G., chef de division de première classe des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	66	5,065	»
93	Joret, A., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	66	928	»	113	Brack, V., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 13).	65	1,056	»
94	Dumough, R.-J.-B., inspecteur de direction au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	5,762	»	114	Liétard, A., agréé (art. 1 et 8 § 1).	65	1,089	»
95	Asselberghe, J.-F.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	2,325	»	115	Nelle, M.-C.-J., facteur de station (art. 3 et 8 § 1).	60	1,332	»
96	Baughiet, E.-A.-H., chef de division de première classe au chemin de fer (art. 1, 8 § 1 et 13).	66	5,243	»	116	Delporte, J.-B., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	59	876	»
					117	Hubot, D.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	57	790	»

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
118	Clément, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8)	55	451	»	142	Boel, H.-F.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13).	64	1,950	»
119	Haspeslagh, E.-P., facteur local (art. 5 et 9).	42	631	»	143	Degels, E.-L.-M.-J., chef de divi- sion de première classe au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	63	4,542	»
120	Vandenbossche, G.-L., facteur lo- cal (3, 8 et 14).	33	300	»	144	De Tollenaere, C.-L., agréé (art. 3 et 8 § 1).	62	1,252	»
121	Gisbran, V.-J., facteur trieur (art. 5 et 4).	32	591	»	145	Derlet, F.-J., chef de station (art. 3 et 8 § 1).	61	2,134	»
122	Van de Castele, L.-J.-P., patron- pilote (art. 3 et 8).	58	2,967	»	146	Beff, G.-J., chef-garde (art. 3 et 8)	54	1,478	»
123	van Huijsse, A.-F., pilote (art. 3 et 8).	45	970	»	147	Mazy, M.-F.-D., chef-garde (art. 3 et 8).	49	1,278	»
124	De Boo, C.-J.-F., patron-mesu- reur (art. 1 et 8).	66	1,485	»	148	Breyer, B.-N., commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	47	956	»
125	Floor, C.-J., patron-pilote (art. 1 et 8)	58	2,996	»	149	Fermon, F.-D., agréé, (art. 3 et 8 § 1).	45	662	»
126	De Veylder, J., facteur local (art. 1, 8 et 13)	65	1,125	»	150	Durieux, A.-D.-J., chef-garde (art. 3 et 8). (Pension révisée. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1911.)	42	796	»
127	Suy, H.-G., facteur local (art. 3, 8 et 13).	62	1,050	»	151	Lepout, née De Vriendt, S.-J. (ép ^{ée}), commis d'ordre des té- légraphes (art. 3 et 8 § 1).	41	651	»
128	Dehulsters, G.-W., facteur local (art. 3 et 8).	58	1,153	»	152	Barvaux, T.-D.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,712	»
129	Genar, J.-B., facteur local (art. 3 et 8)	58	1,159	»	153	Timmerman, P.-A., facteur local (art. 1, 8 § 2 et 13).	65	1,066	»
130	Haumont, M.-J., facteur local (art. 3 et 8).	57	1,057	»	154	Pauwels, F., facteur local (art. 3 et 8).	63	959	»
131	Glise, V.-J.-G., facteur local (art. 3 et 8).	55	832	»	155	Stichelbaut, A., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	62	871	»
132	Gresse, E.-J., facteur rural (art. 3 et 9).	46	587	»	156	Sterckx, C., facteur rural (art. 3 et 8).	60	862	»
133	Walschaerts, L., facteur local (art. 3 et 9).	46	814	»	157	Verleysen, C.-F., facteur local (art. 3 et 8).	57	950	»
134	Vereenooghe, C.-L.-D.-C., chef de bureau des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	3,850	»	158	Salpétier, H., facteur rural (art. 3 et 8)	55	744	»
135	Braeken, J.-M., chef de bureau des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	3,421	»	159	Schoëffer, J.-P., facteur rural (art. 3 et 8).	46	510	»
136	Abry, P.-J., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1).	65	447	»	160	Picters, M.-A., pilote (art. 3 et 8).	54	2,060	»
137	De Gandt, I., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	65	3,590	»	161	Humblet, F.-E.-G., premier com- mis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,070	»
138	Defaijs, J.-P., chef de station principal (art. 1 et 8 § 1).	65	5,133	»	162	Ruelle, P.-J., chef de division de deuxième classe des télégra- phes (art. 3 et 8 § 1)	56	3,490	»
139	Gard, P.-J., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	4,033	»	163	Vlietinck, F.-C., contremaître- sauveteur (art. 3, 8 et 14).	50	200	»
140	Duruissaux, E.-J.-B., chef-facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,848	»	164	Hannesse, J.-J., facteur de sta- tion (art. 1 et 8 § 1).	65	1,309	»
141	Vanthemsehe, P.-A.-J.-G., chef de station (art. 1 et 8 § 1).	65	2,776	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
165	Couvreux, A.-J., chef de station (art. 1 et 8 § 1)	65	3,652	»	189	Vaudenhende, A.-G., facteur local (art. 3 et 8 § 2).	55	933	»
166	Merveille, C.-A., chef de station (art. 1 et 8)	65	2,919	»	190	Gillain, née Gillot, A.-M.-A. (ép*), sous-perceptrice des postes (art. 3, 8 § 1 et 14).	40	303	»
167	Andrieu, F., percepteur des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	63	3,865	»	191	Serville, H., premier chef-garde (art. 3, 9 et 15).	61	2,400	»
168	Decelle, J.-H., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	60	2,411	»	192	Vanderdonck, C.-V.-I., chef-garde (art. 3, 9 et 15).	57	1,950	»
169	Michiels, née Honnoré, M.-A.-G.- B.-G. (Ve), sous-perceptrice des postes (art. 3 et 8 § 1)	58	433	»	193	Cleemput, J.-J., chef-garde (art. 3 et 8)	57	1,708	»
170	Verdin, A.-J., agréé (art. 3 et 8 § 1).	50	885	»	194	Delhaye, V.-G., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	47	1,188	»
171	Robert, E., agréé (art. 3 et 8 § 1)	46	755	»	195	Carrein, née Claerhout, L.-M. (ép*), commis d'ordre des télé- graphes (art. 3 et 8 § 1).	43	834	»
172	de Rop, née Van Reymenant, A.-J.-E. (ép*), commis d'ordre des télégraphes (art. 3, 8 § 1 et 4)	31	300	»	196	De Vos, G.-A., chauffeur à la marine (art. 3 et 8)	61	990	»
173	Vermeulen, C., facteur local (art. 1, 8 et 13).	65	1,200	»	197	Hoed, J.-J.-F., commissaire ma- ritime et préposé au sauve- tage (art. 3 et 8)	33	1,603	»
174	Verbust, J.-E., facteur local (art. 3 et 8).	55	932	»	198	Fontaine, H.-J., facteur local (art. 3, 8 et 15).	64	975	»
175	Philippo, G.-A., facteur trieur (art. 3 et 9).	47	1,031	»	199	Detheux, D.-J.-J., facteur local (art. 3 et 8).	60	1,066	»
176	Caulier, J.-M.-L., facteur local (art. 3 et 8).	40	440	»	200	Vandenboeke, L.-J., facteur local (art. 3, 8 et 15).	60	975	»
177	Dacremont, A.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	36	300	»	201	Bourge, A.-L., facteur local (art. 3 et 8)	58	958	»
178	Wittemberg, L., facteur rural (art. 3 et 8)	41	446	»	202	Roger, J.-A., facteur rural (art. 3, 9 et 15)	58	900	»
179	Lalot, L.-J.-A., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,950	»	203	Daix, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	55	777	»
180	Romer, E.-F., chef de bureau des postes (art. 3 et 8 § 1)	64	3,548	»	204	Accou, A.-H., facteur local (art. 3 et 8).	55	967	»
181	Hardy, A.-F.-J., chef-garde (art. 3, 8 et 13)	62	1,950	»	205	Mathieu, P.-J., chef de bureau des postes (art. 1 et 8 § 1).	65	4,601	»
182	Jambe, F., agréé (art. 3 et 8 § 1).	61	1,111	»	206	Van Depoele, H.-A., commis des postes (art. 3, 8 § 1 et 14)	31	300	»
183	Jacquain, J.-G.-T., premier com- mis des postes (art. 3 et 8 § 1)	60	2,027	»	207	Pierre, J.-E., commis-chef des télégraphes (art. 1 et 8 § 1).	65	2,333	»
184	Fleurquin, F.-J., chef-garde (ar- ticles 3, 9 et 15).	58	1,950	»	208	Lejeune, N., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	53	1,740	»
185	Nachtergaele, J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	50	1,983	»	209	Henry, C., sous-perceptrice des postes (art. 3 et 8 § 1)	58	408	»
186	Paquay, E.-J.-B., premier com- mis des postes (art. 3 et 8 § 1).	45	1,185	»	210	Parrez, H.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8)	65	3,141	»
187	de Winter, V.-A., matelot (art. 3 et 8)	61	735	»	211	Hes, J., facteur trieur (art. 3, 8 et 15)	62	1,350	»
188	Durand, A.-L.-P., pilote (art. 3 et 8).	36	920	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
212	Arnould, D.-J., facteur local (art. 5, 9 et 13).	56	975	»	236	Saint-Martin, B., facteur local (art. 3 et 8).	62	896	»
213	Nythals, J., premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1).	63	1,959	»	237	Plomhause, J.-E., facteur local (art. 3 et 8).	62	1,096	»
214	Hendricé, A.-J.-H., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	62	1,967	»	238	Snoeck, G., facteur local (art. 3 et 8)	60	1,069	»
215	Hoewelink, F., chef-facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,643	»	239	Desneux, H.-J., facteur trieur (art. 3, 8 et 13).	59	1,341	»
216	Dewit, C.-C., chef de section principal de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	1,577	»	240	Demelenne, J.-A., facteur local (art. 3 et 8)	59	1,146	»
217	Duwaerts, H.-F.-N.-A., chef-garde (art. 3, 8 et 13)	62	1,950	»	241	Coquelle, J.-A., facteur local (articles 3 et 8).	56	1,107	»
218	Lemoine, A.-F., chef-garde (art. 5 et 8)	62	1,867	»	242	Leloutre, P.-P., chef-expéditionnaire au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,277	»
219	Van Steen, P.-J., chef-garde (art. 3 et 8)	46	946	»	243	Caroy, A.-N.-J., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1)	65	2,036	»
220	Fromont, H.-J., matelot (art. 3 et 9)	29	358	»	244	Quenon, G.-M., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	64	2,036	»
221	Maon, P.-F., facteur de station (art. 1 et 8 § 1)	65	1,176	»	245	Hombrecht, M.-F. (D ^{lle}), commis d'ordre des télégraphes (art. 3 et 8 § 1).	51	1,057	»
222	Geens, C.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	2,933	»	246	Leroux, H.-J., garde (art. 3 et 9).	36	762	»
223	Martinot, A.-J., chef facteur de station (art. 3 et 8 § 1)	63	1,480	»	247	Maes, A.-F.-G., commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	50	580	»
224	Coucke, F., chef-facteur de station (art. 3 et 8 § 1).	61	1,470	»	248	Busine, D., percepteur des postes (art. 3 et 8 § 1)	57	2,049	»
225	Fanis, P.-E., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	59	1,812	»	249	Denis, J.-A., chef-garde (art. 3 et 8).	63	1,900	»
226	Dumont, J.-A., chef de station de première classe (art. 3 et 8 § 1).	59	3,197	»	250	Simon, M., chef-garde (art. 3 et 8)	62	1,924	»
227	Chevalier, E.-E.-H., agréé (art. 3 et 8 § 1)	58	1,236	»	251	Godart, A.-J., chef de station de deuxième classe (art. 3 et 8 § 1)	62	3,430	»
228	Goffinet, J., sous-chef de bureau au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	55	2,462	»	252	Van Haute, E.-L., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	2,788	»
229	Delobbe, A.-F., facteur de station (art. 3 et 8 § 1)	54	1,047	»	253	Dechamps, J.-B., chef-garde (articles 3, 8 et 13).	60	1,950	»
230	Vanderveck, J., premier commis des postes (art. 3 et 9)	49	1,710	»	254	Hancart, G.-D., chef-garde (art. 3 et 8).	58	1,931	»
231	Meert, B.-A., premier commis des postes (art. 3 et 8 § 1)	49	1,282	»	255	Van Gastel, C.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1)	58	1,701	»
232	Burniat, H.-J.-J., commis d'ordre des postes (art. 3 et 9)	46	1,277	»	256	Vanveeckhoven, A.-G., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	61	2,096	»
233	Sezier, C.-L., pilote art. 3 et 9).	46	2,031	»	257	Paul, J.-B.-J.-G., premier commis au chemin de fer (art. 3 et 8 § 1).	58	1,937	»
234	Huberty, N.-F., facteur local (articles 1 et 8)	65	1,022	»	258	Andry, E., agréé (art. 3 et 8 § 1).	54	932	»
235	Grégoire, J.-H., facteur local (articles 3 et 8).	63	1,179	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
259	Marchal, O.-G.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 8 § 1).	51	1,554	»	282	Privé, E.-J.-E., chef de station de première classe	65	4,793	»
260	Engels, H., garde-fanal (art. 1 et 8 § 1).	75	484	»	283	Devienne, J.-B., chef garde.	58	1,724	»
261	Eyerick, A., facteur local (art. 5, 8 et 15)	64	1,200	»	284	Van Waesberghe, P.-L., premier commis au chemin de fer.	65	2,290	»
262	Daems, P.-G., facteur local (art. 5, 8 et 15)	62	1,125	»	285	Reul, A.-A., premier commis au chemin de fer.	46	1,804	»
263	Bodart, E.-F.-X., facteur local (art. 5, 8 et 15).	61	1,200	»	286	Nachtergaele, D., percepteur des postes.	64	2,241	»
264	Ledent, J.-B., facteur local (art. 5, 9 et 15).	59	975	»	287	De Weirid, J., facteur local.	66	1,147	»
265	Meurant, I.-F.-E., facteur local (art. 5 et 8).	58	1,005	»	288	Laureys, A.-M., facteur local	61	1,200	»
266	Ooms, J.-B., facteur local (art. 5 et 9).	57	969	»	289	Vanparys, P.-J., facteur rural.	58	812	»
267	Matherbe, E., facteur local (art. 5 et 9).	57	841	»	290	Quinet, E., premier commis au chemin de fer.	64	2,247	»
268	Pany, A.-J., facteur trieur (art. 5 et 8).	51	1,284	»	291	Dubrule, O.-E., agréé.	45	770	»
269	Heyninck, J.-C., facteur local (art. 5 et 8).	49	760	»		TOTAL. . . . fr.		568,275	
270	Verloo, J., contrôleur de première classe au chemin de fer (art. 1 et 8 § 1).	65	3,972	»		Ministère des Sciences et des Arts.			
271	Collard, P.-J., facteur de station (art. 1 et 8 § 1).	65	1,211	»		<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
272	Paul, A.-G.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5, 8 et 15).	64	2,325	»	1	Lempereur, J., concierge à l'école normale primaire de l'Etat, à Nivelles.	71	455	363
273	Loomans, M.-G.-H., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	64	2,243	»	2	Hinderyckx, L.-E.-I., professeur de musique à l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	61	1,542	Id.
274	Cauchie, V.-J., chef-garde (art. 5 et 8)	62	1,950	»	3	Sluys, A., directeur de la section normale primaire de l'Etat, à Bruxelles	60	385	Id.
275	Willems, A. H., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	62	1,908	»	4	Boonen, L.-H.-M., professeur à l'athénée royal d'Anvers.	60	3,171	Id.
276	Van Crombrugge, V., commis-chef des postes (art. 5 et 8 § 1)	61	2,555	»	5	M ^{me} veuve Claeys-Sluys, M.-A., maîtresse de dessin à l'école normale primaire de l'Etat, à Bruxelles	55	328	Id.
277	Tasiat, F.-J., commis-chef des postes (art. 5 et 8 § 1).	61	2,572	»	6	Hackars, P.-S., régent à l'école moyenne de l'Etat, à Leuze.	61	1,095	Id.
278	Cardinal, J.-A., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	60	1,950	»	7	Alexandre, F.-P.-J., inspecteur de l'enseignement moyen.	61	4,468	Id.
279	Verlaine, J.-J., premier commis des postes (art. 5 et 8 § 1).	55	1,778	»	8	Fiévez, E.-J., professeur à l'athénée royal de Mons. (Pension révisée La pension nouvelle est indiquée au n° 85)	61	2,490	Id.
280	Cornard, C.-J., premier commis au chemin de fer (art. 5 et 9).	52	2,425	»					
281	Labioit, E., facteur local.	42	560	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
9	Thomas, J.-A., professeur à l'athénée royal de Tournai	61	3,195	363	28	Clepkens, H.-F., directeur au Ministère des Sciences et des Arts.	67	5,239	29
10	Boucq, A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	882	365	29	M ^{me} veuve Vanden Eynde-Buret, J.-G.-A., maîtresse de musique à l'école moyenne de l'État, à Molenbeek-Saint-Jean	61	496	56
11	Pallemarts, B.-J.-F., professeur à l'athénée royal de Namur.	61	3,741	Id.	30	Romain, P.-J., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Fosses	57	217	Id.
12	M ^{lle} Wodon, M.-J.-J., institutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Liège.	60	1,929	Id.	31	Nossent, J.-G.-J.-G., professeur ordinaire à l'Université de Gand	65	8,000	Id.
13	M ^{lle} Ducviver, S.-L.-E.-G., institutrice et maîtresse de gymnastique à l'école moyenne pour filles, à Molenbeek-Saint-Jean	49	1,442	Id.	32	Plateau, A.-J.-F., professeur ordinaire à l'Université de Gand	68	8,750	Id.
14	Defrène, G.-F., professeur à l'école normale, à Verviers.	61	2,222	20	33	Sanglier, G.-N., concierge à l'école moyenne de l'État, à Binche	73	213	Id.
15	M ^{me} Lokeux-Besseling, J.-J., chargée du cours d'anglais à l'école moyenne de l'État, à Arlon	58	436	Id.	34	M ^{me} Wicht-Ramoisy, M.-D.-G., régente à l'école moyenne de l'État, à Termonde	49	2,036	Id.
16	Vandervloedt, V.-F., surveillant à l'école normale de Liège.	62	146	Id.	35	Itavoet, P.-L., professeur à l'école normale de l'État, à Liège.	61	1,490	Id.
17	Sonet, F.-J., préparateur au Musée royal d'histoire naturelle	67	1,568	Id.	36	Hauchart, L.-J.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Mariembourg	61	1,034	61
18	M ^{lle} Tordens, J.-C., professeur honoraire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	67	2,369	Id.	37	Linderman, J.-E., professeur à l'athénée royal de Mons	58	3,218	56
19	Minet, F.-E., maître de musique aux écoles moyennes de Philippeville et de Walcourt	61	684	Id.	38	Mestdach, F.-C., inspecteur principal de l'enseignement primaire	61	1,805	72
20	M ^{me} veuve Destree-Vandermolen, M.-H.-A., chargée de cours à la section normale de l'État et à la section préparatoire, à Bruxelles	55	761	56	39	Bruynstraete, J., garçon de salle au Conservatoire royal de musique de Gand	63	571	Id.
21	Monseur, J.-J., surveillant-maître d'études à la section normale primaire de l'État, à Couvin	55	73	Id.	40	M ^{lle} Priuz, R.-E.-T., régente à l'école normale de l'État, à Liège	61	2,731	Id.
22	Pierson, L.-L.-A.-L., inspecteur diocésain de l'enseignement primaire pour le ressort de Neufchâteau.	59	2,200	Id.	41	Smeets, C.-E.-R., surveillant à l'athénée royal d'Anvers	61	1,904	Id.
23	Tumelaire, E., préfet des études de l'athénée royal d'Ath	60	3,564	Id.	42	Maisin, E.-J., instituteur communal à Jodoigne.	52	43	Id.
24	Brölsch, G., professeur à l'école normale de l'État à Verviers	61	2,154	Id.	43	M ^{lle} Pasquasy, M.-G.-A., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Liège.	61	1,359	98
25	Truyens, A.-M., régent à l'école moyenne de l'État, à Anvers.	60	5,000	Id.	44	Bas, L.-F.-M., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État, à Gand	39	286	Id.
26	M ^{me} Photien de Clercq, J.-M., régente à l'école normale de l'État, à Gand	55	1,527	Id.	45	Van Steenweghen, F.-M., professeur à l'athénée royal d'Anvers	60	3,411	Id.
27	Hymans, S.-H., conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique et professeur à l'Académie royale d'Anvers.	73	7,500	29	46	Gilsoul, B.-J., régent à l'école moyenne de l'État, à Ath	54	2,083	Id.
					47	Bley, N., professeur à l'athénée royal de Mons.	58	3,356	107
					48	Lardinois, T.-A.-M., surveillant à l'athénée royal de Liège.	61	1,673	11.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Número du Monteur.
49	Vlerick, J.-F.-J., inspecteur diocésain de l'enseignement primaire	55	2,200	126	68	Waegemans, L., buissier de 1 ^{re} classe au Ministère des Sciences et des Arts.	67	1 304	176
50	Van Goethem, J.-C.-L., inspecteur diocésain de l'enseignement primaire	59.	2,200	Id.	69	Geets, G.-F., chef de bureau à la Commission royale des Monuments.	69	3,337	175
51	M ^{lle} Marechal, B.-G.-J.-A., directrice de l'école normale de l'État, à An'enne	58	2 513	Id.	70	Vanoirbeek, G.-A., professeur à l'athénée royal de Liège.	57	4,316	206
52	M ^{me} veuve Eglen-Bossut, T.-A.-M., professeur de gymnastique à l'école moyenne pour filles, à Ixelles.	55	298	148	71	M ^{lle} De Cuyper, H.-J., régente à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek	58	2,250	Id.
53	Lignier, E.-F.-J., instituteur à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Couvin.	50	29	Id.	72	Van Kalken, H.-N., professeur à l'école d'horticulture de Vilvorde.	60	2,157	237
54	Bernard, G.-L., surveillant à l'athénée royal de Liège.	60	1 438	Id.	73	Van Cauwenberg, F.-F., professeur de religion à l'école normale de l'État, à Lierre.	54	1,733	Id.
55	Krutwig, J.-L., professeur ordinaire à l'Université de Liège	52	7 000	Id.	74	Lanckpaep, F., professeur de religion à l'école moyenne de l'État, à Lierre.	39	1 627	Id.
56	Poutte, G.-E., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte.	46	167	160	75	Dumas, L.-A.-S.-J., professeur à l'école normale de l'État, à Couvin.	55	2,206	268
57	Groffi, M.-J.-H., maître d'études à l'école normale de l'État, à Lierre.	49	539	Id.	76	M ^{me} veuve Delbecq-Mourin, M.-C., concierge à l'école moyenne de l'État, à Péruwelz.	54	175	Id.
58	Van Reusel, Ch., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Laeken	54	1 864	Id.	77	M ^{me} Droissart, G.-C.-F., institutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Bruxelles.	54	1 341	289
59	M ^{lle} Verlant, L.-M.-M.-L., instituteur à l'école moyenne de Schaerbeek.	51	1 605	Id.	78	M ^{me} Delhove, A.-A.-M., régente à l'école normale de l'État, à Tournai.	49	2,026	Id.
60	M ^{me} Van Swieten-Loones, E.-G., régente à l'école normale de l'État, à Gand.	56	1,678	Id.	79	Van Autryve, F.-N.-B., directeur au Ministère des Sciences et des Arts	65	6,455	282
61	Wouters, J.-B., surveillant au Conservatoire de musique d'Anvers.	79	434	Id.	80	Dewit, J.-B.-H., garçon de bureau au Ministère des Sciences et des Arts.	52	672	322
62	Henry, J.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Flobee	61	1,516	176	81	M ^{lle} de Saint-Moulin, L., régente à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek.	47	1 338	Id.
63	Borré, J.-A., directeur de l'école moyenne de l'État, à Ternoude.	55	2,882	Id.	82	M ^{me} Follez-Delvaux, T.-M.-E.-T.-J., maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Bruxelles	50	1,453	353
64	Hannevart, A.-B.-V., professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Quiévrain.	49	2 238	Id.	83	Fiévez, E.-J., professeur à l'athénée royal de Mons (Pension révisée. Remplace la pension indiquée au n° 8.)	61	2,513	Id.
65	Francotte, C., concierge garde-consigne à l'Université de Liège.	69	1,203	Id.	84	De Lattre, P.-J., instituteur à l'école d'application annexée à la section normale de l'État, à Anvers.	47	66	»
66	Van Gael, F.-J., directeur au Ministère des Sciences et des Arts.	67	3 979	Id.					
67	Stranart, V.-J., huissier au Ministère des Sciences et des Arts.	67	794	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
85	Maes, J.-B., surveillant à l'athé- née royal de Hasselt (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1909)	48	696	»		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. <i>Fonctionnaires et employés</i>			
86	Van Wilder, C.-E., surveillant à l'école normale de l'État, à Mons.	55	134	»		SERVICE DE L'AGRICULTURE.			
	TOTAL. . fr.		175,338		1	Grielsens, J., garde forestier (art 1, 8 et 15)	67	355	»
					2	Jonnart, O.-A.-J., commis rédac- teur à l'administration centrale (art. 3 et 8).	48	758	»
	Ministère de l'Intérieur. <i>Fonctionnaires et employés.</i>				3	M ^{me} veuve Flamand, née Dela- provinç, M.-D., nettoyeuse à l'administration centrale (art. 3 et 8).	58	342	»
1	Marinus, J.-A., chef de division honoraire à l'administration provinciale d'Auvers (art 1 et 8).	68	3,670	»	4	Brasfort, H., directeur général à l'administration centrale (art. 3 et 8).	55	4,138	»
	Malisoux, H.-J.-M., greffier hono- raire de la province de Namur (art. 3 et 8)	69	4,412	»	5	Schampaert, F., palefrenier en chef à l'école de médecine vétérinaire de l'État (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1909).	64	1,150	»
3	Brohez, P.-J.-A., chef de bureau honoraire à l'administration provinciale du Luxembourg (art 1 et 8).	65	3,520	»	6	Jacquet, F., garde forestier (art 1 et 8)	67	441	»
4	de Clippelle, A., commissaire honoraire de l'arrondissement d'Alost (art. 1 et 8).	78	4,206	»	7	Gueriat, L.-F., garde forestier (art. 3 et 8).	57	506	»
5	Hernalsteen, E.-V., commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Brabant (art. 3 et 8)	56	1,679	»	8	Pirquin, F.-N.-F.-N., garde fores- tier (art. 3 et 8).	68	516	»
6	Peetermans, P.-E.-J., chef de bureau honoraire à l'admini- stration provinciale du Lim- bourg (art 1 et 8).	67	3,600	»	9	Martin, N.-J.-J.-E., inspecteur des eaux et forêts (art. 3 et 8).	65	3,643	»
7	Verwilghen, J.-A., commissaire honoraire de l'arrondissement de Saint-Nicolas-Termonde (art 3 et 8).	74	2,672	»	10	Wittamer, J.-N.-A., brigadier des eaux et forêts (art 1, 8 et 15)	68	1,035	»
8	Ledewyn, A.-J.-L., secrétaire- archiviste du commandant supé- rieur de la garde civique des deux Flandres (art. 3 et 8).	43	336	»	11	M ^{me} veuve Wanson, née Pansaers, M.-L., nettoyeuse à l'admini- stration centrale (art 3, 8 et 15)	48	300	»
9	Boulmont, C.-F.-J., expédition- naire au commissariat de l'ar- rondissement de Thuin.	61	782	»	12	M ^{me} Brosens, née Leos, B.-P., nettoyeuse à l'administration centrale (art. 3 et 8).	52	350	»
10	Smeets, A.-M.-T.-G., inspecteur de la fabrication et du com- merce des denrées alimen- taires.	65	1,516	»	13	Sosset, J.-B., garde forestier (art 1, 8 et 15).	65	711	»
	TOTAL. . fr.		26,393		14	Tronet, J.-A.-F., chimiste au labo- ratoire d'analyses de l'État (art. 3 et 8)	48	757	»
					15	Renault, F.-J., garde brigadier des eaux et forêts (art 3, 8 et 14).	64	895	»
					16	Maroué, E.-F.-J., agronome de l'État (art. 3 et 8).	55	2,151	»
					17	Bosquet, J.-B., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	67	747	»
					18	Nicolay, C.-J., garde forestier (art 1, 8 et 15).	66	712	»
					19	Delinée, A.-J., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	65	1,037	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
20	Houba, N.-J.-J., inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	67	5,287	»	12	Blanquaert, D.-J.-B.-L., ingénieur en chef, directeur de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	7,097	55
21	Lohleaux, E.-L.-J., sous-inspec- teur des eaux et forêts (art. 3 et 8)	49	1,808	»	13	Masereel, Ch., chef de bureau dessinateur (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	2,091	Id.
22	Tichon, H.-J., garde brigadier des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15)	67	865	»	14	Roselle, J.-J., éclusier de 2 ^e classe percepteur (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	1,024	107
23	Lecureux, M.-P.-A.-J., secrétaire- trésorier de l'école moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy.	58	498	»	15	Denis, J.-F.-J., garde-rivière de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	1,190	Id.
24	Vande Vyver, H., garde forestier.	73	200	»	16	Nepper, E.-A., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	4,344	135
25	Parfondry, J., agronome de l'État	38	532	»	17	Troost, P.-J., directeur général des Ponts et Chaussées (art. 1, 8, § 1 ^{er} et 15).	69	7,500	172
TOTAL . . . fr.			29,734		18	Delvigne, P.-H., barragiste- adjoint de 1 ^{re} classe (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	52	614	190
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.									
1	Van Puyenbroeck, J.-B.-E.-T., chef de bureau à l'administra- tion centrale des Ponts et Chaus- sées (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	4,033	356	19	Huybrichts, J.-F., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	4,192	259
2	Maes, A.-A., 1 ^{er} commis des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	2,156	Id.	20	Santerre, F.-D.-E., éclusier de 3 ^e classe (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	52	477	265
3	Destrée, C.-J., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	4,092	22	21	Bogaert, P.-F., éclusier de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	913	272
4	De Becker, H.-A., imprimeur, chef d'atelier à l'administra- tion centrale des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	68	1,067	Id.	22	Geuten, H.-J., éclusier de 3 ^e classe receveur (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	1,130	295
5	Müller, P.-F.-E., éclusier de 1 ^{re} classe receveur (art. 1, 8, § 1 ^{er} et 15)	65	1,224	Id.	TOTAL . . . fr.			54,760	
6	Poirier dit Caulier, J.-M., aide- éclusier de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	66	651	Id.	Ministère de la Justice.				
7	Van Tilborgh, H.-J.-A., garde- rivière de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	914	Id.	Magistrats, fonctionnaires et employés				
8	Cools, C.-G., éclusier-adjoint de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	847	Id.	1	De Deyn, L., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (lois des 21 juil- let 1844 et 10 janvier 1886).	70	3,788	300
9	Maeckelberghe, P.-J., messenger à l'administration centrale des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	816	Id.	2	Genbelle, V.-A.-P.-J., greffier de la justice de paix du canton de Châtelet (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	47	1,263	325
10	Vanderstraeten, J.-L.-T., directeur à l'administration centrale des Ponts et Chaussées (art. 1 et 8, § 1 ^{er}).	65	5,140	55	3	Le Roy, A.-J.-M., greffier adjoint à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 10 jan- vier 1886).	72	4,525	Id.
11	Hoste, A., chef de bureau prin- cipal des Ponts et Chaussées (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	63	3,238	Id.	4	Deneeff, E.-M.-G.-E., juge de paix à Tirlemont (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	67	6,875	17-18

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Cornez, A.-V.-E., directeur ad- joint à la prison de Saint-Gilles (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886).	49	3,218	49	19	Antoine, V.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à l'école de bienfai- sance de l'État, à Saint-Hubert (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886).	50	929	180
6	Demarteau, E.-H.-L., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	68	9,841	40	20	Desmedt, G.-L., président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	9,416	Id.
7	D'huyvetter, H.-J.-P., commis- expédientaire au ministère de la Justice (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	34	356	Id.	21	Ghiesbreght, E.-E.-G.-E.-A., com- positeur-journaliste au <i>Moni- teur belge</i> (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 25 juil- let 1867).	60	1,229	Id.
8	Thonus, P.-L.-V.-I., greffier de la justice de paix du canton d'Ere- zée (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	2,850	Id.	22	Stranard, J., greffier de la justice de paix de Gosselies (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	70	3,611	Id.
9	van de Meulebroucke, G.-F., sur- veillant de 1 ^{re} classe à la prison d'Audenarde (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	51	885	Id.	23	Van Scherpenzeel-Thim, J.-G.-G.- V.-A., juge de paix honoraire du canton de Houffalize (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	55	5,054	Id.
10	Roels, F.-A., président de cham- bre à la Cour d'appel de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	72	10,740	72	24	Minet, A.-G., greffier de la justice de paix de Nivelles (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	68	3,149	199- 200
11	Bertrand, D.-F., premier commis à la prison de Namur (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	2,683	429- 430	25	Slingeneyer, H., instituteur- adjoint à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	57	1,931	224
12	Joos, D.-J.-L., juge de paix du 2 ^e canton de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	9,015	Id.	26	Adam, P.-J., surveillant à la pri- son de Mons (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	62	1,344	29
13	Vandenhove, E.-M.-J.-A., procu- reur du Roi, à Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	70	8,960	Id.	27	Devos, J.-E., surveillant à la prison centrale de Gand (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	1,149	Id.
14	Dispas, H.-L., employé au greffe de la justice de paix du 2 ^e can- ton de Liège (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	46	329	157- 158	28	Hollebeke H.-J., messenger-con- cierge à l'administration cen- trale (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	67	2,188	Id.
15	Leroi, J.-J., surveillant à la prison de Saint-Gilles (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	61	1,004	Id.	29	Bouchart, J.-E., greffier à la jus- tice de paix du canton de Que- vancamps (lois des 21 juillet 1844 et 10 janvier 1886).	65	1,914	241- 242
16	De Trooz, P.-J.-J.-V., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Louvain (lois des 21 juillet 1844 et 25 juillet 1867).	68	6,205	Id.	30	Groenen, P.-L., commis de pre- mière classe à l'école de bien- faisance de l'État, à Ypres (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	50	618	288
17	Wautier, C.-J., directeur de l'école de bienfaisance de l'État, à Saint-Hubert (lois des 21 juil- let 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	58	3,638	129- 130	31	Bracke, O., commis à la prison secondaire de Gand (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	37	769	318- 319
18	André, A.-F.-J., greffier de la jus- tice de paix de Bastogne (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 janvier 1886).	48	1,415	166					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
32	Regnard, L.-J.-B.-G., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 25 juillet 1867).	54	7,570	325- 326	10	Brieusse, A.-J., commis principal du génie de 2 ^e classe.	65	1,858	»
	TOTAL . . . fr		118,461		11	Leclercq, F.-P.-F.-J., dessinateur du génie à l'administration cen- trale du Ministère de la Guerre.	64	2,776	»
	Ministère des Affaires étrangères.				12	Ganseman, J., ouvrier civil mili- tarisé au magasin de fourrages de Bruxelles. (Pension révisée, remplace la pension inscrite au n° 2)	31	302	»
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				13	Latour, J.-F., surveillant du génie de 1 ^{re} classe.	66	1,865	»
1	Sève, T.-H.-E., consul général honoraire (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	73	6,948	»	14	Wouters, L.-H.-C., répétiteur à l'école militaire.	58	2,366	»
2	Bautfenne, J.-F.-Z., directeur ho- noraire au Ministère des Affaires étrangères (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849 et 10 jan- vier 1886).	67	6,225	»	15	Mathieu, J.-E.-L., surveillant du génie de 2 ^e classe.	62	1,380	»
	TOTAL . . . fr.		14 679			TOTAL . . . fr		28 961	
3	Verhulst, J.-B., messenger au Mi- nistère des Affaires étrangères (lois des 21 juillet 1844, 17 fé- vrier 1849 et 10 janvier 1886).	66	1,506	»		Ministère de l'Industrie et du Travail.			
	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>				1	Ickx, P.-L.-J., chef de bureau honoraire au Ministère de l'In- dustrie et du Travail.	53	1,222	»
1	Merveille, G., adjoint principal du génie de 1 ^{re} classe.	63	3,347	»	2	Bulens, née De Broé, C. (épouse), nettoyeuse au Ministère de l'In- dustrie et du Travail (art 3, 6, 8 et 14 de la loi du 21 juillet 1844, modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 jan- vier 1886).	64	300	»
2	Ganseman, J., ouvrier civil mili- tarisé au magasin de fourrages de Bruxelles. (Pension révisée La pension nouvelle figure au n° 12).	31	300	»		TOTAL . . . fr		1,522	
3	Carlier, I.-J., commis à l'Institut cartographique militaire.	61	1,504	»		Ministère des Sciences et des Arts.			
4	D'haenens, C.-L., agent de caser- nement.	58	852	»		<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>			
5	Smeyers, L.-L., surveillant du génie de 1 ^{re} classe.	66	1,245	»	1	M ^{me} Hallet-Vanlathem, C.-L. . .	47	714	347
6	Dekyndt, G., commis principal du génie de 1 ^{re} classe	61	2,381	»	2	Bernalsteen, J.-H.-E.	30	435	Id.
7	Chomé, F.-A.-L., professeur émé- rite à l'École militaire.	58	7,000	»	3	M ^{me} Dupont-Dumont, A.-L.-C. . .	53	1,728	Id.
8	Vingerhoets, M.-G., surveillant du génie de 1 ^{re} classe.	54	1,425	»	4	M ^{me} Deportement, A.-M.	50	1,069	Id.
9	Deleener, P., ouvrier civil mili- tarisé au magasin de fourrages de Bruxelles.	41	360	»	5	M ^{me} Fraselle-Dechamps, M.-F. . .	49	75	Id.
					6	Boelen, T.	30	266	Id.
					7	Sluys, A.	60	4,615	363
					8	Boonen, L.-H.-M.	60	1,018	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
9	Blindeman, C.	61	1,683	363	45	Grand Henry, L.-P.-J.	53	1,362	365
10	Evrard, V.-J.	51	1,458	Id.	46	Mme Noël-Feron, C.	55	1,433	Id.
11	Mlle Simon, M.-J.	54	1,178	Id.	47	Graux, P.	56	1,929	Id.
12	Mme Ve Claeys-Sluis, M.-A.	55	2,369	Id.	48	Mlle Lavergne, V.	60	1,433	Id.
13	Hackars, P.-S.	60	618	Id.	49	Scheerlinck, C.	61	1,433	Id.
14	Alexandre, F.-P.-J.	60	282	Id.	50	Burtombois, H.-J.	56	1,600	Id.
15	Fiévez, E.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 129)	60	415	Id.	51	Leclef, A.-J.	58	1,812	Id.
16	Thomas, J.-A.	60	580	Id.	52	Verboven, F.-B.	55	2,125	Id.
17	Mme Mélotte-Bovy, L.-M.-C.-H.	53	1,416	Id.	53	Cochez, J.-V.	55	1,413	Id.
18	Mme Smekens-Schampaert, C.-J.	57	2,893	Id.	54	Jacquemia, T.-J.	58	1,466	Id.
19	Kuypers, V.	59	1,883	Id.	55	Jadot, J.	55	2,200	Id.
20	Mathelot, A.-J.	63	3,666	Id.	56	Delfosse, J.-F.	60	1,136	20
21	Parys, V.-J.	50	1,600	Id.	57	Mlle Libois, O.-M.-J.	47	1,355	Id.
22	Mme Ve Simays-Labaudt, M.	55	2,443	Id.	58	Vanden Eede, A.	56	1,869	Id.
23	Mlle Bastin, J.-M.-J.	57	1,773	Id.	59	Mlle Duvivier, S.-L.-E.-G.	49	72	365
24	Gérard, V.-A.	53	1,600	Id.	60	Burtombois, E.	60	1,700	20
25	Hoeraet, A.-D.-G.	70	1,588	Id.	61	L'herminiaux, J.-G.	56	2,263	Id.
26	Janssens, L.-F.	54	2,071	Id.	62	Mme Mernier-Thomas, M.-D.	37	40	Id.
27	Mme Kuypers-Quintus, H.-G.	57	647	Id.	63	Mlle Biernaux, O.-M.	50	751	Id.
28	Lhermitte, L.-J.	56	1,600	Id.	64	Eppe, J.-P.	52	1,488	Id.
29	Mlle Renier, J.-E.	53	1,925	Id.	65	Trefois, L.-G.-F.	38	992	Id.
30	Mme Ve Theunis-Jamart, V.-J.	56	1,313	Id.	66	Mertens, L.	56	2,266	Id.
31	Van Roey, P.-J.	51	2,113	Id.	67	Mme Vanmeer-Tomsin, B.	59	102	Id.
32	Roucq, A.	60	1,688	365	68	Mme Henderickx-Jeusette, I.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle est indiquée au n° 114.)	35	482	Id.
33	Mme Van Loo-Verbeken, M.-C.-F.	59	1,713	Id.	69	Culée, A.-C.-J.	52	928	Id.
34	Vagenhende, E.-J.-M.	58	1,716	Id.	70	Mlle Vernimmen, E.-P.-J.	46	640	Id.
35	Mlle Bastin, E.	51	1,540	Id.	71	Defrène, C.-F.	60	698	Id.
36	Riguel, D.-J.	54	1,175	Id.	72	Mme Delattre-Nuyens, J.-R.	55	1,630	Id.
37	Pallemarts, B.-J.-F.	60	233	Id.	73	Mme Lekeux-Besseling, J.-J.	58	1,380	Id.
38	Mlle Wodon, M.-J.-J.	60	96	Id.	74	De Latre, P.-J.	46	1,830	Id.
39	Mlle Heestermans, S.-J.	34	351	Id.	75	Slock, P.	62	2,864	Id.
40	Godefroid, A.-J.	50	1,484	Id.	76	Mlle Pirlet, I.-A.-C.-J.	45	1,001	Id.
41	Moulin, T.-J.-H.-J.	45	1,150	Id.	77	Vandervloedt, V.-F. (Pension révi- sée, remplace celle inscrite en 1909)	61	1,470	»
42	Mlle Van der Haghen, J.-J.	56	2,413	Id.	78	Bosmans, J.-G.-J.	58	1,070	20
43	Mlle Pottiez, V.-L.	50	615	Id.	79	Mme Dubuisson-Hequet, J.-L.-H.	58	1,733	Id.
44	Raboux, F.-J.-A.	50	1,266	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
80	M ^{lle} De Wulf, M.-M.	52	795	20	114	M ^{me} Henderickx-Jeusette, J.-J. (Pension révisée, remplace la pension inscrite au n° 68).	35	485	»
81	Bogaert, A.-R.	58	1,500	Id.					
82	M ^{lle} Criens, M.-A.-M.	58	1,594	Id.	115	Arickx, L.-J.-O.	36	393	72
83	Minet, F.-E.	60	616	Id.	116	Lemahieu, H.	61	1,479	Id.
84	M ^{lle} Breyer, C.-J.	50	576	56	117	Lucas, A.	58	1,773	Id.
85	De Wit, J.-F.	61	2,486	Id.	118	M ^{lle} Mortier, V.-P.-B.-P.	50	1,236	Id.
86	M ^{me} V ^e Destrée-Vandermolen, M.- H.-A.	55	93	Id.	119	M ^{lle} Boulangier, M.-M.-V.	50	1,944	Id.
87	Parasie, C.-J.	35	403	Id.	120	Van Shoor, F.	63	4,313	»
88	Moussier, J.-J.	54	1,335	Id.	121	M ^{me} Hénaut-Lefebvre, M.-R.-E.	45	466	72
89	Cobut, A.	29	252	Id.	122	Michel, A.-L.	52	1,263	Id.
90	Flahou, E.-C.	57	1,272	Id.	123	M ^{me} v ^e Neutens-Bouchez, S.-N.-H.	65	1,350	Id.
91	Tumelaire, E.	60	1,089	Id.	124	Gardedieu, J.-P.-L.-M.	57	1,185	Id.
92	Vanpeteghem, A.-A.	57	1,500	Id.	125	M ^{me} Leburton-Desaive, M.-M.	46	838	Id.
93	M ^{me} Hacquaert-Rohelus, M.-C.	58	1,686	Id.	126	M ^{me} Frans-Gilson, M.-L.	52	846	Id.
94	Schuid, H.	65	126	»	127	Maisin, E.-J.	52	1,675	Id.
95	Winand, L.	58	1,202	56	128	M ^{me} Nachmann-Martin, M.-J.-J.	37	701	Id.
96	Bonte, J. (Pension révisée, rem- place la pension inscrite en 1909.)	75	1,533	»	129	Fiévez, E.-J. (Pension révisée, remplace la pension inscrite au n° 15)	60	449	»
97	M ^{lle} Baislin, M.-E.-F.	48	1,174	56	130	M ^{lle} Dreulette, N.-M.-A.	41	648	72
98	Josse, D.-J.	59	2,666	Id.	131	De Bruyne, A.	50	1,994	98
99	Dubois, A.-J.	59	2,323	Id.	132	Vandepierre, J.	61	1,573	Id.
100	Beaujot, C.-J.	58	1,883	Id.	133	M ^{lle} Johnson, B.	64	1,673	Id.
101	Ravoet, P.-L.	61	386	Id.	134	Ruelle, H.-J.	56	1,673	Id.
102	Anverdin, P.-J.	50	1,533	Id.	135	Van Steenweghen, F.-M.	59	885	Id.
103	Hauchart, L.-J.-J.	61	800	Id.	136	Gilsoul, B.-J.	54	279	Id.
104	Linderman, J.-E.	57	792	Id.	137	Devillez, F.-J.-J.	32	314	Id.
105	Debauwere, E.-F.-J.-H.	84	390	72	138	Hubin, E.-J.	53	2,249	Id.
106	Mestdagh, F.-C.	61	1,711	Id.	139	Haverland, J.-A.-M.	51	587	Id.
107	M ^{me} v ^e Gilson-Mahaux, T.-M.-F. (Pension révisée, remplace la pension inscrite en 1909).	50	1,234	»	140	Wassenhove, A.-D.	59	1,274	Id.
108	M ^{lle} Alard, C.-L.-P.	44	702	72	141	M ^{me} Van Haute-Bocquaert, M.-J.	62	2,000	Id.
109	M ^{me} Lemaître-Levarlet, M.-J.	51	1,387	Id.	142	Eppé, H.	49	1,354	Id.
110	M ^{me} Toisoul-Alexandre, C.-A.-A.	51	977	Id.	143	Huygen, G.-G.	55	2,533	Id.
111	Lucas, A.-L.	50	1,596	Id.	144	Mertens, L.-C.	61	2,533	Id.
112	Collet, F.-J.	61	1,833	Id.	145	M ^{me} v ^e De Schryver-Cole, C.	55	175	253
113	Thys, F.	61	1,976	Id.	146	M ^{me} Schmit-Eppé, C.-M.-C.-E.	47	924	98
					147	Bribois, V.-O.-J.	54	1,434	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
148	Colet, A.-J.	67	374	98	185	Dessomme, A.-J.	54	2,743	107
149	Mlle Tytgat, M.-F.	60	2,233	Id.	186	Mme Ve Foroi-Pirard, L.-J.-M.	62	886	126
150	Sindic, L.-P.	61	3,080	Id.	187	Mlle Joris, A.-M.-T.	56	1,762	107
151	Mlle Denys, M.-J.-M.	54	2,300	Id.	188	Lhost, C.-D. (Pension révisée. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1911)	56	2,108	126
152	De Saegher, E.-J.	62	2,700	Id.	189	Mme Thieffry-Morel, M.	52	1,195	Id.
153	Waegeman, C.-L.	62	1,518	Id.	190	Mlle De Sobri, Marie-El.	40	636	Id.
154	Mme Ve Delbez-Lempereur, A.-F.	56	1,626	Id.	191	Mlle Fourneau, F.	63	2,573	Id.
155	Herrent, J.	57	3,400	Id.	192	Mlle Lefebvre, M.-J.-C.	52	1,241	Id.
156	De Rooy, F.-C.	61	4,046	Id.	193	Lintermans, H.-N.-J.	56	1,424	Id.
157	Mme Havermans-Lauwens, M.-P.-J.	58	2,000	Id.	194	Mme Borremans-Vanden Branden, A.	60	2,490	Id.
158	Mme Kort-Knugely, L.-A.-M.	51	1,568	Id.	195	Mme Drguent-Vancaneghem, J.- A.-M.	56	1,266	Id.
159	Mlle Motteux, M.-J.	56	2,533	Id.	196	Mlle Stockmann, E.-M.	39	732	Id.
160	Raeymackers, J.-V.	57	1,566	Id.	197	Mlle Maréchal, B.-G.-J.-A.	58	953	Id.
161	Mme Leharne-Nolard, Z.	53	709	107	198	Mlle Vrancken, R.-G.	54	1,145	Id.
162	Mlle Franssen, M.-L.-C.	50	1,413	Id.	199	Mme Brisbois-Michaux, M.-E.	56	1,360	Id.
163	Mme Heinercheidt-Frond, F.-M.-E.	66	2,032	Id.	200	Mme Gibon-Dupont, A.-M.	49	953	Id.
164	Moors, H.-J.	61	4,046	Id.	201	Cortebecq, M.-C.	59	2,283	Id.
165	Pecters, E.-P.	66	4,313	Id.	202	Jaumotte, J.-B.	52	1,609	Id.
166	Raulin, E.-J.	57	3,000	Id.	203	Tillieux, J.-J.	60	1,603	Id.
167	Mme Grandvalet-Gecrits, J.-J.	62	3,580	Id.	204	Mlle Chantraine, L.-M.-J.	55	1,426	Id.
168	Weyler, C.	67	4,326	Id.	205	Mme Michaux-Cambion, M.-V.-J.	48	961	Id.
169	Cuypers, J.-G.	61	3,520	Id.	206	Defize, P.-M.-A.	59	1,466	Id.
170	Mlle Houssa, P.-A.-J.	62	1,226	Id.	207	Mme Toussaint-Pequignot, S.-C.- L.-P.	46	475	Id.
171	Walrand, E.-J.	50	1,331	Id.	208	Willbeirs, F.	53	2,226	Id.
172	Gelande, J.-B.-C.	67	241	Id.	209	Dewinter, J.-B.	63	561	148
173	Mme Rensoumet-Jones, A.	50	1,762	Id.	210	Mme Claes-Halvoet, M.	56	2,133	Id.
174	Ghoos, C.-E.	51	1,884	Id.	211	Mme Closset-Michaux, M.-F.	48	1,206	Id.
175	Mme Wyns-Van Baren, M.-L.	57	1,181	Id.	212	Mme Ley-Lacasse, E.-H.	54	2,103	Id.
176	Bley, N.	57	654	Id.	213	Mme Snacken-Schroeyers, M.-J.	58	1,442	Id.
177	Bertholet, J.	58	2,683	Id.	214	Verdeyen, F.-F.	55	1,933	Id.
178	Albert, E.-F.	49	1,345	Id.	215	Wallon, V.-J.	61	2,173	Id.
179	Mme Ve Parmentier-Coppens, E.	48	1,078	Id.	216	Mme Neeckx-Bartholomeus, H.-H.	60	3,160	Id.
180	Mme Leroy-Gillard, O.-F.-J.	40	629	Id.	217	Smeesters, J.-J.	55	1,327	Id.
181	Kettels, A.-C.	53	1,466	Id.	218	Mme Ve Van Braeckel-De Coninck, M.-J.	57	715	Id.
182	Mme Jacquemin-Huet, M.-N.	45	560	Id.					
183	Mme Ve Colin-Hanicq, S.-P.-M.-J.	59	2,522	126					
184	Mlle De Meuse, M.-A.-J.	61	2,263	107					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
219	Grégoire, J.-B.-L.	43	1,338	148	255	Mlle Vancutsem, E.-A.-J.	64	1,278	160
220	Charlier, C.-J.	53	1,375	Id.	256	Poutte, G.-E.	45	1,085	Id.
221	Petitjean, E.-J.	61	1,786	Id.	257	Groffi, M.-J.-H.	48	151	Id.
222	Brisbois, D.-J.	58	1,644	Id.	258	Mme V. Biltris-Bauweraerts, A.-M.	55	75	Id.
223	Scheepers, J.	62	1,700	Id.	259	Caron, C.-L.	57	1,117	Id.
224	Mme Robert-Delbeque, I.-F.-C.-F.	35	191	Id.	260	Mlle Lauwers, A.-F.	50	984	Id.
225	Mme V. Eglem-Bossut, T.-A.-M.	55	1,973	Id.	261	Van Reusel, Ch.	54	321	Id.
226	Mme Bertrand-Leclaire, E.-M.-T.	57	1,602	Id.	262	Lambert, E.-L.-L.	57	1,916	Id.
227	Mme Chavatte-De Wemel, M.-S.-J.	61	1,396	Id.	263	Mlle Verlant, L.-M.-M.-H.	51	155	Id.
228	Lignier, E.-F.-J.	50	776	Id.	264	Mlle Willems, L.-M.	54	1,358	176
229	Mme V. De Bruyne-Boogaerts, M.-E.	55	2,448	Id.	265	Mme Van Swieten-Loones, E.-G.	55	388	160
230	Mme V. Taminau-Bavay, C.	52	896	157	266	Mme Lecocq-Creduy, M.-T.-J.-L.	50	1,372	Id.
231	Mme Rousseau-Wolf, M.-P.	50	1,874	Id.	267	Mme Bourlet-Dries, H.-A.-C.	39	691	Id.
232	De Clercq, D.	65	721	Id.	268	De Ridder, L.-P.	58	1,322	Id.
233	Alyn, A.-J.-M.-N.	66	1,533	Id.	269	Mme Soille-Robert, M.-L.-J.	52	1,159	Id.
234	Graulot, C.-J.	70	1,480	Id.	270	Mme V. Fauconnier-Joslet, M.-C.-A.	58	1,764	Id.
235	Mlle Huygen, M.-E.	59	1,403	Id.	271	Mme Hallez-Miroir, H.	51	595	Id.
236	Decapmaker, J.-C.	51	773	Id.	272	Lannoy, H.-J.	33	557	Id.
237	Depuydt, F.	59	1,352	Id.	273	Mme Van Hemelryck-Bitters, C.-F.	44	322	Id.
238	Goffin, F.-D.	58	1,791	Id.	274	Mme Barbain-Lacman, H.-M.	55	993	Id.
239	Mlle Hougaerts, M.-E.-M.	61	1,133	Id.	275	Wouters, J.-B.	79	653	Id.
240	De Boeck, D.	51	944	Id.	276	Mme Pellens-Gielen, M.-H.	61	1,133	176
241	Pinson, A.-E.-C.	42	597	Id.	277	Styns, A.-L.	58	2,734	Id.
242	Van den Eynde, C.-L.	45	842	Id.	278	Mme Bonten-Heytens, B.	66	75	Id.
243	Mme De Smedt-Cooremans, F.-C.	59	2,726	Id.	279	Dupont, A. (Pension révisée, remplace la pension inscrite en 1904.)	50	1,869	Id.
244	Mme Galloy-Gaspard, M.-R.	48	957	Id.	280	Hissette, J.	58	1,191	Id.
245	Mme V. Decamps-Beudin, M.-O.	59	2,213	Id.	281	Mlle Jadoul, M.-R.-J.	54	928	Id.
246	De Chièvre, D.-E.	34	327	Id.	282	Henry, J.-J.	60	256	Id.
247	Mme V. De Merlier-Dineur, J.-M.	55	1,824	Id.	283	Mlle Capon, J.	43	679	Id.
248	Rabau, H.-F.	63	1,265	Id.	284	Borré, J.-A.	55	246	Id.
249	Mme Eloy-Jadin, M.-H.	56	1,935	160	285	Hannevert, A.-B.-V.	50	194	Id.
250	Costenoble, H.	51	967	Id.	286	Mme Crucifix-Pisvin, F.-M.-J.	50	907	Id.
251	Mme V. Aneel-Huyghebaert, E.-E.	52	1,093	Id.	287	Dangreau, O.-G.	69	583	Id.
252	Mme Lhoir-Dehon, M.-E.	55	120	Id.	288	Mathieu, L.-J.	56	2,178	Id.
253	Mlle Renson, E.	52	1,422	Id.	289	Bondroit, G.-H.	35	522	Id.
254	Mlle Tassaert, V.-G.	45	692	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
290	Van Peteghem, J.-B.	60	758	176	325	Mme De Vuysdere-Matthys, M.-E.	45	605	237
291	Binon, E.-J.	56	1,783	Id.	326	Dubois, E.-J.	42	618	Id.
292	Cloots, A.	53	1,861	Id.	327	Mme Toussaint-Étienne, M.-E.-J.	49	1,107	Id.
293	Debbaudi, A.-A.	53	1,460	Id.	328	Mme Hoillebergh-Van den Bosch, M.-E.	49	404	Id.
294	Livin, A.-A.-J.	53	2,066	Id.	329	Verschueren, P.-J.	49	1,026	Id.
295	Similon, J.-E.	59	1,470	Id.	330	Mme V ^e Crélot-Watrin, J.-C.	56	50	Id.
296	Mme Molle-Deleuze, J.	48	1,247	Id.	331	Peremans, F.	50	1,282	Id.
297	De Keukelaere, J.-C.	50	529	Id.	332	Mlle Demoulin, C.-M.-J.	57	125	Id.
298	Mme Lehaune-Timmermans, V.-F.	54	676	Id.	333	M ^{le} Hoste, C.	51	785	Id.
299	Alderweireldt, P.-L.	55	1,461	206	334	Mme Trioen-Dejannoo, M.-E.	34	520	Id.
300	Mme Basse-Flesch, E.	40	813	Id.	335	Van Gysegem, P.	55	1,527	Id.
301	Nicodème, P.-J.	55	1,639	Id.	336	Mme Dolhen-Beguin, F.-A.-E.-J.	54	1,525	Id.
302	Stormacq, F.-J.	55	1,444	Id.	337	Pendries, P.-G.	55	1,650	Id.
303	Henry, F.-J.-D.	61	3,133	Id.	338	De Veirman, P.-G.	53	918	Id.
304	Claessens, J.	56	918	Id.	339	Develter, E.-E.-A.	30	292	Id.
305	Mme Boca-Delheusy, M.-L.	64	415	Id.	340	Henry, C.-F.-A.	32	441	Id.
306	Jacques, F.-J. (Pension révisée. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1911.)	59	620	Id.	341	Mlle Peters, M.-L.-J.	47	1,156	Id.
307	Mme V ^e Wackens-Erras, A.	54	871	Id.	342	Mme V ^e Dehaut-Aardening, M.-L.	60	458	Id.
308	Bloemen, A.	61	516	Id.	343	Bernard, A.-E.-J.	52	1,446	268
309	Mme Lectercq-De Gauquier, E.-J.-M.	33	242	Id.	344	Pêche, J.-B.	63	1,777	Id.
310	Willems, F.-J.	58	1,548	Id.	345	Mme Vandenameele-Méresse, F.-M.	38	362	Id.
311	Mme Bertrand-Biston, P.-M.	53	663	Id.	346	Denis, L.-J.	50	822	Id.
312	Mme Beghin-De Rudder, P.-M.	46	1,017	Id.	347	Mahaut, S.-F.-J.	58	1,733	Id.
313	Mlle Petit, A.-M.	35	359	Id.	348	Mme Moulin-Henrivaux, E.-O.-S.	57	1,803	Id.
314	Van 't dack, H.	50	1,467	Id.	349	Van Troy, E.-S.-C.	62	1,160	Id.
315	Mme Ysewyn-Ledent, M.-F.	40	336	Id.	350	Mme Larnelle-Stinissen, E.-C.-M.-T.	36	654	Id.
316	Pauwels, F.-J.-C.-A.-A.-M.-A.	45	753	Id.	351	Mlle Lafontaine, F.-E.	64	699	Id.
317	Mlle De Cuyper, H.-J.	58	553	Id.	352	Mme Riguel-Brennet, M.-J.	44	264	Id.
318	Mlle De Keyser, M.-E.	55	1,389	Id.	353	Mlle Siot, M.-J.	63	1,370	Id.
319	Steyns, D.-B.	56	1,944	Id.	354	Keiger, L.	59	1,466	Id.
320	Van Coillie, J.-P.-E.	37	538	Id.	355	Mazay, A.-J.	51	1,038	Id.
321	Mme Lermusiaux-Chevalier, S.-A.	33	250	237	356	Mme V ^e Neumann-Glabont, M.-G.-A.	55	175	253
322	Mme Nachtergaele-Simoens, L.-P.	53	855	Id.	357	Mme V ^e De Vreeze-Vandaele, C.-L.	54	1,448	268
323	van Kalken, H.-N.	60	2,843	Id.	358	Mme Lemaire-Boucher, C.	52	1,816	Id.
324	Bertrand, J.-J.-B.	57	1,170	Id.	359	Mlle Blampain, A.-M.	54	1,220	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
360	Nicodème, A.	54	1,744	268	396	Hanus, J - B - H	52	1,617	315
361	M ^{me} Callewaert-Vogelaere, J - M.	50	1,218	»	397	Segretin, A - J.	58	1,761	Id.
362	M ^{me} Hertz-Masien, M - T.	56	3,002	268	398	Suys, J - B	57	1,269	Id.
363	Lievens, L.-V.	42	1,497	Id.	399	De Caesemaeker, A.-M	60	2,462	Id.
364	Biston, G - J.	55	1,246	Id.	400	Van Houtte, H.	50	658	Id.
365	M ^{me} D'Hooze-Van Migem, J - M	69	80	Id.	401	M ^{lle} De Wildeman, M.-C - E.	48	1,672	Id.
366	Vandenbroeck, J.-A	53	1,390	Id.	402	M ^{me} Meysmans-Van Baerlem, L - H	45	876	Id.
367	M ^{lle} Louviaux, C.-H.	48	257	289	403	M ^{me} Steurs-Collard, B - M - L	41	792	Id.
368	Vandenbergh, J - A.	48	706	Id.	404	Wayembergh, C - L.	57	1,641	Id.
369	Lemoine, J.-J.	49	1,717	Id.	405	Duchesne, A - E - O.	54	1,853	Id.
370	M ^{me} Steven, C - M - J. - L	51	2,092	Id.	406	M ^{me} Denis-Crevin, J - H - C.	52	885	Id.
371	M ^{lle} Bailly, M.-E.	63	1,375	Id.	407	M ^{me} Descamps-Lefebvre, A - L. (Pension révisée. La pension nouvelle figure dans les inscrip- tions de 1911).	53	1,823	Id.
372	Boca, L.-J.	57	1,553	Id.	408	Nossent, H - G - M.	45	1,041	Id.
373	Brandes, H.-J.	68	554	Id.	409	M ^{lle} Hayen, S - M.	55	175	253
374	Fabry, D.-H.	57	2,233	Id.	410	M ^{lle} Denys, E - A.-J.	60	780	315
375	M ^{me} Hoyois-Bourlard, M - J.	68	288	Id.	411	M ^{me} Gandibleux-Renard, Z - E.	60	175	Id.
376	Keppens, J.-J.	60	225	Id.	412	M ^{me} Hubrecht-Nivelle, M - I.-P	52	812	Id.
377	Van Wilder, C - E.	55	2,084	Id.	413	M ^{lle} Lambert, A - M - C.	55	1,301	Id.
378	M ^{lle} Lacomblé, M - E - H.	57	2,084	Id.	414	M ^{me} Scheldewaert-Seeuws, O - P.	55	1,527	Id.
379	M ^{me} Du Bois-Neuckens, G - M - E.	60	1,033	Id.	415	M ^{me} Galloy-Lambert, M - T.	51	1,168	Id.
380	M ^{me} Schlosser-Delaroyère, A - J - S.	48	1,160	Id.	416	M ^{me} Michel-Decker, C.	53	1,351	Id.
381	M ^{lle} Verplancke, L - M.	55	175	253	417	M ^{me} Deuse-Dortu, M.-M - J.	49	75	Id.
382	Wauters, F.-J.	51	1,135	289	418	Vandenameele, A - E.-M.	58	1,317	Id.
383	Vande Maele, C.-L.	62	1,466	Id.	419	Souvigny, D.	57	1,177	Id.
384	Vandevorst, E - A.	51	822	Id.	420	Joye, I.-T.	59	1,104	Id.
385	Vander Vloet, R.	60	3,804	Id.	421	Vanden Broeck, J - B.	58	2,715	Id.
386	Bouché, C.-J.	57	2,333	Id.	422	Ledewyn, A - J - L.	43	87	»
387	Célisse, N.	59	1,906	Id.	423	M ^{me} Coupez-François, J.	53	1,334	353
388	M ^{me} Philemotte-Van Ashoven, M - D.	51	1,548	Id.	424	Collemant, P - A.	53	995	Id.
389	François, J.-F.	52	1,415	Id.	425	M ^{lle} Leduc, P.	55	1,514	Id.
390	M ^{me} Discaillès-Fortin, J - E - F.	49	1,518	Id.	426	M ^{me} Lacourt-Wastiaux, O - C.-J	50	1,900	Id.
391	Demoulin, J.-A	57	1,586	Id.					
392	M ^{me} Collard-Wauthier, M - J.-R - M.	50	918	315					
393	Cantiniaux, H - L - J	51	1,729	Id.					
394	M ^{lle} Isselée, L.-S.-M	59	1,866	Id.					
395	M ^{me} Daeseleire-Nis, C	60	1,715	Id.					
						TOTAL. . . . fr.		566,657	

(19)